

Héritage Saint-Bernard

Plaidoyer pour une mise en valeur
du patrimoine naturel de Châteauguay

Mémoire présenté à la Ville de Châteauguay
Projet de conservation et développement du secteur sud-ouest



Août 2009

Ce mémoire a été rédigé par Maude Laberge en collaboration avec Luc L'Écuyer, Dominic Gendron et Michel Prévile. Plusieurs autres personnes ressources ont été activement impliquées ou consultées pour la rédaction de ce mémoire. Nous tenons à remercier en particulier F.Coursol, André Sabourin et Philippe Geoffrion.

Maude Laberge, chargée de projet chez Héritage Saint-Bernard depuis 2006, est détentrice d'une maîtrise en science de l'Environnement de l'Université du Québec à Montréal.

Luc L'Écuyer est le directeur général d'Héritage Saint-Bernard depuis 1998. Ses connaissances et son implication ont fait de l'organisme un leader environnemental dans la région.

Dominic Gendron, accrédité depuis 2001 par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour intervenir légalement à titre de gardien de territoire, est coordonnateur à la protection et à l'aménagement chez Héritage Saint-Bernard depuis ce temps.

Michel Prévile, est rédacteur en chef du magazine *Québec Oiseaux* et journaliste spécialisé en environnement.

F.Coursol est un diplômé en Sciences biologiques de l'Université de Montréal. Depuis trois ans, il travaille à la Division recherche et développement scientifique du Jardin botanique de Montréal comme assistant-botaniste. Il agit fréquemment comme consultant-botaniste chez Dessau, Genivar, Techsult et autres. Il a agi en tant que consultant expert pour la rédaction de ce mémoire.

André Sabourin détient un baccalauréat spécialisé en géographie de l'Université du Québec à Montréal. Il a été amateur de botanique de 1973 à 1989. Puis il est devenu un professionnel et un consultant dans ce domaine. Il a réalisé les inventaires floristiques pour Héritage Saint-Bernard.

Philippe Geoffrion est détenteur d'un baccalauréat en biologie de l'Université de Montréal. Il travaille chez Héritage Saint-Bernard depuis 1998.

Nous tenons aussi à remercier **Patrick Asch** d'Héritage Laurentien qui nous a fournir avec beaucoup de générosité bon nombre de données sur les milieux naturels qui ont bonifié ce mémoire.

Table des matières

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME.....	III
MISSION.....	III
TERRITOIRES CONFIÉS À HÉRITAGE SAINT-BERNARD	III
INTRODUCTION	5
I. UN TERRITOIRE EXCEPTIONNEL À PRÉSERVER	6
1.1 UN PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE.....	6
1.2 ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS	8
1.3 PLANTES RARES, VULNÉRABLES ET MENACÉES	10
1.4 DES HABITATS APPRÉCIÉS PAR LA FAUNE	15
1.5 LIEU EXCEPTIONNEL POUR LES OISEAUX.....	18
1.6 CHAMPIGNONS UNIQUES EN AMÉRIQUE DU NORD.....	20
1.7 L'IMPORTANCE D'UN CORRIDOR VERT POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ.....	22
II. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE LA MISE EN VALEUR DE LA CEINTURE VERTE.....	23
2.1 VALEUR DES ÉCOSYSTÈMES ET DES SERVICES QU'ILS RENDENT	23
2.2 ACTIVITÉS DE PLEIN AIR ET RÉCRÉOTOURISTIQUES COMME OUTILS ÉCONOMIQUES....	25
2.3 LES GRANDS PARCS URBAINS ET LE DÉVELOPPEMENT DES VILLES	28
2.4 UN CORRIDOR VERT AMÉNAGÉ COMME MOYEN DE RELANCE	30
2.5 CRÉATION D'UN PARC INTERMUNICIPAL... POURQUOI PAS ?	34
2.6 PRENDRE LE TEMPS DE PLANIFIER, MAIS AGIR MAINTENANT POUR PROTÉGER.....	35
2.7 HÉRITAGE SAINT-BERNARD, GESTIONNAIRE D'EXPÉRIENCE DE MILIEUX NATURELS....	36
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	38
CONCLUSION	40
BIBLIOGRAPHIE.....	43
ANNEXES.....	46

Présentation de l'organisme

Mission

Héritage Saint-Bernard est un organisme sans but lucratif œuvrant à la protection de l'environnement fondé en 1987. Sa mission première est la protection, l'aménagement, la mise en valeur et la gestion des milieux naturels qui lui sont confiés. L'organisme a également comme objectif de mettre sur pied des activités éducatives, écotouristiques et de sensibilisation s'adressant à toute la population. De plus, Héritage Saint-Bernard mise sur un engagement environnemental dans la communauté.

Territoires confiés à Héritage Saint-Bernard

Le refuge faunique Marguerite-D'Youville

Situé sur l'île Saint-Bernard à Châteauguay, le refuge faunique Marguerite-D'Youville est un territoire naturel de 223 hectares où se retrouvent marais, marécages, rives, prairies, érablière à caryers et chênaie qui constituent des écosystèmes exceptionnels. Accessibles gratuitement, huit kilomètres de sentiers y sont aménagés pour le plus grand plaisir des amateurs de plein air, des ornithologues et des groupes scolaires. Annuellement, le refuge faunique Marguerite-D'Youville et le Pavillon de l'île accueillent plus de 45 000 visiteurs.

Le centre écologique Fernand-Seguin

La période de grande affluence est sans contredit l'hiver, le centre écologique Fernand-Seguin offrant plus de cinq kilomètres de sentiers de ski de fond, de raquette et de marche ainsi qu'une butte à glisser. On y retrouve aussi un casse-croûte et un centre de location d'équipement. Au printemps et à l'automne, des guides naturalistes font découvrir gratuitement la faune et la flore du boisé aux familles tout au long de cinq kilomètres de sentiers. Ouvert à l'année, le centre écologique Fernand-Seguin accueille plus de 42 000 visiteurs, ce qui en fait l'un des parcs les plus visités dans la région.

Le territoire du ruisseau Saint-Jean et du Parc de la commune

Aux limites de Châteauguay et Léry, le ruisseau Saint-Jean inonde au printemps un vaste territoire; il s'agit de la plus importante frayère multispécifique en plaine inondable du lac Saint-Louis. Une grande passerelle traverse un milieu humide, au grand bonheur des amateurs de la nature. Le parc de la Commune longe le bras ouest de la rivière Châteauguay et fait face à l'île Saint-Bernard. On y retrouve une piste multifonctionnelle d'un kilomètre faisant partie d'un réseau cyclable de cinq kilomètres traversant le ruisseau Saint-Jean. Ensemble, le parc de la Commune et le territoire du ruisseau Saint-Jean accueillent plus de 15 000 personnes par année.

Héritage Saint-Bernard estime qu'il y a plus de 100 000 visiteurs chaque année sur ces territoires jusqu'à maintenant préservés du développement résidentiel, commercial, institutionnel et industriel !

Introduction

Héritage Saint-Bernard salue l'initiative de la Ville de Châteauguay de consulter la population concernant l'avenir du secteur sud-ouest. Le développement de la municipalité ne peut se faire qu'avec la participation des personnes visées par celui-ci. Cet exercice démocratique permet aux élus de recueillir les différentes idées et arguments des citoyens pour en tenir compte lors de leur prise de décision finale. Héritage Saint-Bernard participe à ce processus avec beaucoup de sérieux et espère convaincre le conseil de ville, actuel ou futur, de préserver les milieux naturels de ce territoire. Ce mémoire explique toutes les raisons d'agir en ce sens.

La Ville de Châteauguay a présenté trois scénarios de « conservation et de développement du secteur sud-ouest » : les scénarios A, B et C. Le scénario C, celui qui avantagerait le plus la conservation des espaces naturels, destine tout de même 27% du secteur sud-ouest au développement résidentiel ou commercial, dont une grande partie est de haute valeur écologique.

Héritage Saint-Bernard n'appuie aucun des trois projets présentés par la Ville. Pour être en accord avec sa mission de conservation de la nature, Héritage Saint-Bernard se voit obligé de défendre un « scénario D ». Après l'étude des faits, que nous présentons et expliquons dans ce mémoire, Héritage Saint-Bernard est convaincu qu'il est crucial d'agir en ce sens pour sauvegarder de la biodiversité d'une richesse unique de ce territoire.

La carte suivante désigne les milieux naturels à protéger. Ce qui est en vert (zone de conservation proposée par la Ville dans le scénario C) et ce qui est en bleu (zone ajoutée par Héritage Saint-Bernard), sont donc les milieux à protéger. Pour alléger le texte de ce mémoire, lorsque nous utiliserons l'expression « tous les milieux naturels du secteur sud-ouest », ce sera pour désigner la zone en vert et la zone en bleu.



Le scénario D conserve donc toutes les zones de milieux naturels qui sont au nord du boulevard René-Lévesque (zone en bleu sur la carte), à l'exception d'une petite partie située à l'est¹. En plus de la zone verte, la zone bleue est cruciale pour sauvegarder des espèces rares et agir comme zone tampon de protection², comme nous l'expliquerons. Ce mémoire présentera aussi comment le scénario D peut devenir un projet novateur et durable qui générera beaucoup de richesses collectives.

I. Un territoire exceptionnel à préserver

1.1 Un patrimoine écologique

C'est bien connu, le boisé de la ceinture verte de Châteauguay-Léry, dont fait partie le secteur nommé « sud-ouest » par la Ville de Châteauguay, est d'une richesse exceptionnelle. Hubert Reeves, astrophysicien de renommée internationale, soutient sa préservation entière afin de préserver la biodiversité des lieux et ce « patrimoine naturel forestier du Québec, vestige des grandes forêts de la région de Montréal.³ » Comme il le mentionne si bien : « Chacun prend maintenant conscience de l'urgence d'agir pour garder la Terre accueillante au vivant, hospitalière pour l'humanité. Nous n'avons pas de planète de rechange. L'urbanisation a déjà absorbé trop de milieux naturels et leur rétrécissement doit cesser si l'on veut que les services rendus aux humains par la nature puissent perdurer⁴. »

Selon cet homme de science, le site fait partie d'une « belle ceinture qui vaut d'être préservée car ses 567,70 hectares sont une richesse garante d'un futur de qualité. Sa disparition rendrait l'avenir beaucoup moins désirable⁵. » Héritage Saint-Bernard ne peut qu'être d'accord avec cet énoncé et invite tous les dirigeants, actuels et futurs, à y réfléchir et à agir en ce sens.

D'ailleurs, d'autres dirigeants ont reconnu la valeur exceptionnelle de ce territoire. En effet, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a mis le boisé Fernand-Seguin et ses environs sur sa liste d'endroits à conserver autour de Montréal. Cet organisme de planification, de coordination et de financement, qui regroupe 82 municipalités, a ciblé plusieurs milieux naturels de grande importance à préserver de l'étalement urbain autour de Montréal. Le boisé a été reconnu comme ayant « une valeur écologique élevée⁶ », à cause notamment de la diversité et de la maturité des

¹ Ce lot appartient à la commission scolaire New Frontiers.

² La zone en rouge représente la zone projetée pour du développement commercial. Héritage Saint-Bernard ne voit aucun inconvénient, sur le plan de la conservation de la nature, à utiliser ce secteur à cette fin.

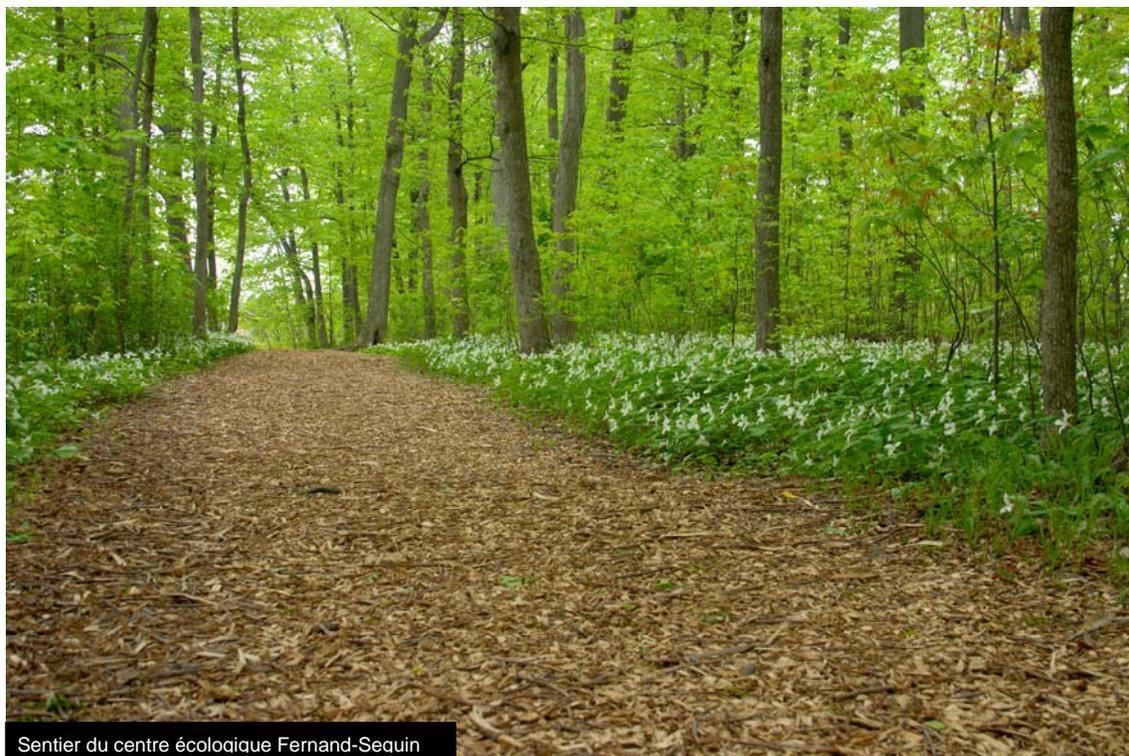
³ Hubert Reeves. « Entendre S.O.S. » in *Le journal de Montréal*, 9 novembre 2008.

⁴ Idem.

⁵ Ibidem.

⁶ Communauté métropolitaine de Montréal. Fiche techniques des bois d'intérêt écologique sur le territoire de la CMM. Bois validés sur le terrain en 2002 : Bois de Châteauguay/Léry. Montréal, 2002 (?), p. 3.

peuplements forestiers. La CMM fait également valoir que «la conservation de ce bois permettrait de créer un corridor vert qui pourrait inclure l'île Saint-Bernard et la réserve amérindienne de Kahnawake⁷ ». Quand on sait que le gouvernement du Québec, dans son cadre d'aménagement des orientations gouvernementales pour la région métropolitaine de Montréal 2001-2021 : affirme que « tous les boisés encore existants à l'heure actuelle sur le territoire de la CMM auront été détruits d'ici 2029 si rien n'est fait pour les protéger⁸ », on ne peut qu'être inquiet. C'est dans ce contexte qu'Héritage Saint-Bernard demande aux élus de Châteauguay de protéger les milieux naturels du secteur sud-ouest.



Recommandation 1

Afin d'assurer un meilleur avenir pour les résidents de Châteauguay, ainsi que contribuer à un meilleur avenir pour l'humanité, Héritage Saint-Bernard recommande à la Ville de Châteauguay, de préserver entièrement ce milieu naturel, incluant la zone du secteur sud-ouest.

⁷ Ibidem.

⁸ Cité dans Anonyme. « La protection de l'environnement et des milieux naturels : l'effervescence d'un droit en développement », *Revue québécoise d'urbanisme*. Volume 28 - Numéro 2 - Été 2008, p. 16.

1.2 Écosystèmes forestiers exceptionnels

Ce corridor vert est si remarquable qu'il contient à lui seul 5 « écosystèmes forestiers exceptionnels⁹ » (EFE) identifiés par nul autre que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Cette appellation réfère à trois catégories d'écosystèmes forestiers :

1. les forêts rares;
2. les forêts anciennes;
3. les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables.

Voici la description qu'en fait le ministère des Ressources naturelles et de la Faune :

Les forêts rares

« Les forêts rares sont des écosystèmes forestiers qui occupent un nombre restreint de sites et couvrent une superficie réduite. La rareté est généralement d'origine naturelle, mais elle peut aussi résulter de l'activité humaine : on dit alors qu'elle est anthropique. La rareté est évaluée autant à l'échelle du Québec qu'à l'échelle d'unités de territoire plus petites. Par exemple, les peuplements de pins rigides sont rares dans tout le Québec, alors que ceux de chênes rouges sont communs dans le sud-ouest de la province, mais rares dans la péninsule gaspésienne.

Les forêts anciennes

Cette expression désigne les peuplements qui n'ont pas été modifiés par l'Homme, qui n'ont subi aucune perturbation majeure récente et dans lesquels on trouve de très vieux arbres. Ces forêts ont comme particularité de renfermer à la fois des arbres vivants, sénescents et morts et un sol parsemé de gros troncs à divers stades de décomposition. On dénombre peu de forêts anciennes au Québec. Dans le sud de la province, la plupart des forêts ont en effet été considérablement affectées par la colonisation, puis par l'urbanisation. Plus au nord, ce sont les épidémies d'insectes et les feux qui les ont raréfiées.

Les « forêts refuges »

Ces forêts abritent une ou plusieurs espèce(s) végétale(s) menacée(s) ou vulnérable(s). On peut, selon le cas, y trouver une espèce d'une grande rareté, une population remarquable de l'une ou l'autre de ces espèces ou une concentration significative (au moins trois) de ces mêmes espèces.¹⁰ »

⁹ En excluant toutefois la partie située sur le territoire de Kahnawake.

¹⁰ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. *Les écosystèmes forestiers exceptionnels : éléments clés de la diversité biologique du Québec*. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes.jsp>

Au total, ce sont 114 hectares du boisé Châteauguay-Léry qui sont reconnus être des EFE, qui sont soit « refuges », soit « rares ». À noter que selon les inventaires floristiques d'Héritage Saint-Bernard, la concentration d'Aubépine ergot-de-coq est plus élevée dans certains secteurs de la ceinture verte que dans les limites de l'EFE du ministère. Il est donc possible de penser que les limites de cet EFE d'Aubépine ergot-de-coq pourraient être éventuellement agrandies.

Par ailleurs, le 2ième plus grand EFE a une superficie de 43 hectares et il abrite de nombreux plants d'Aubépine ergot-de-coq, une espèce hautement menacée de disparition au Québec. Cet EFE est considéré être une « forêt refuge ». Or, une partie de cet EFE d'aubépine est située dans le secteur sud-ouest à l'étude, et convoitée actuellement pour du développement domiciliaire. Il faut bien dire que la majorité de l'EFE est sur le territoire de Léry. Il est important de noter toutefois que dans le scénario A, 100% de la partie de l'EFE située à Châteauguay sera détruit. Le scénario B ne peut d'ailleurs être un compromis acceptable puisque, s'il est vrai que l'EFE y serait préservé, on détruira ainsi toute la zone tampon nécessaire pour préserver à long terme les aubépines.

Héritage Saint-Bernard sait qu'il est crucial de préserver les EFE tant pour maintenir la richesse de la biodiversité au Québec que pour protéger les espèces menacées que ces habitats regorgent. Selon le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec les EFE « constituent des habitats particuliers susceptibles d'abriter des espèces rares actuellement inconnues. Certains scientifiques estiment qu'on ne connaîtrait que 50 % des espèces existantes !¹¹ ». Il faut donc conserver ces milieux tant pour les connaissances que nous avons d'eux aujourd'hui que pour celles que nous pourrions faire dans l'avenir. Si nous les détruisons, ces éventuelles connaissances scientifiques risquent de ne jamais être obtenues. « En protégeant les écosystèmes forestiers exceptionnels, on fait preuve d'une prudence élémentaire puisque les connaissances sur les interactions entre les espèces et sur l'évolution des écosystèmes sont encore trop fragmentaires pour qu'on puisse les modifier en toute quiétude¹² », comme le conclut le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

¹¹ Idem.

¹² <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/20013072.pdf>



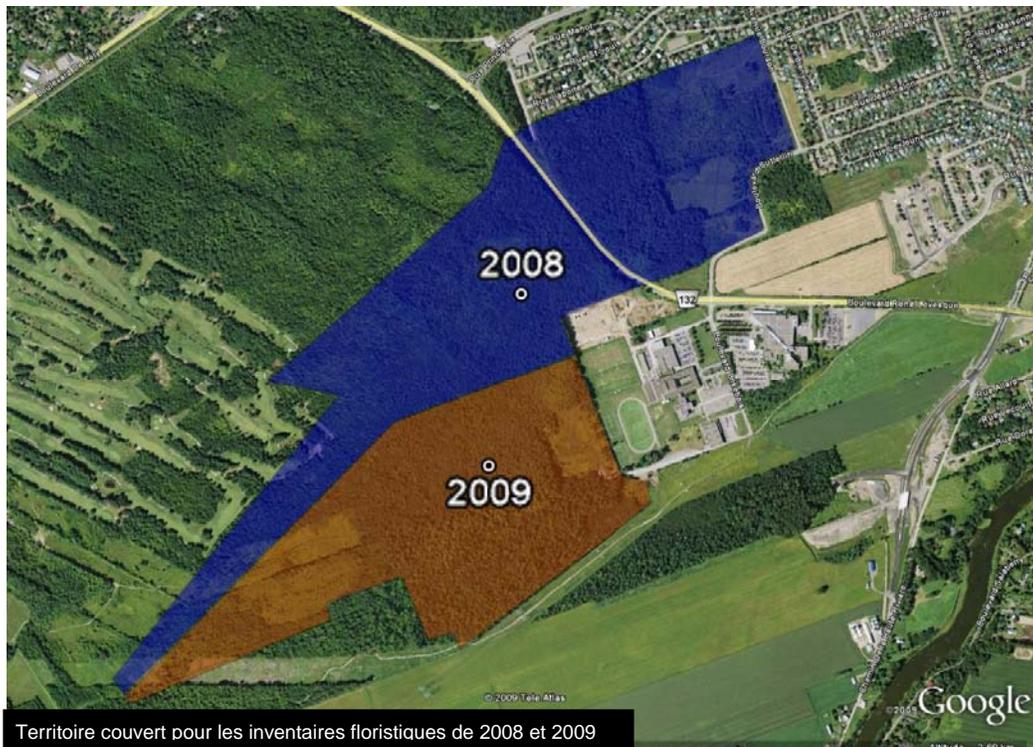
Forêt luxuriante du secteur sud-ouest

Recommandation 2

Héritage Saint-Bernard recommande de préserver à tout prix le territoire naturel du secteur sud-ouest afin d'éviter toute pression sur l'écosystème forestier exceptionnel, où se retrouve beaucoup d'Aubépines ergo-de-coq. Une zone tampon est nécessaire entre l'écosystème forestier exceptionnel et tout développement domiciliaire. C'est pourquoi le scénario D est recommandé, ce qui exclut tout développement au nord du boulevard René-Lévesque.

1.3 Plantes rares, vulnérables et menacées

À la demande de la Ville de Châteauguay, Héritage Saint-Bernard a commandé un inventaire des plantes menacées ou vulnérables du territoire à l'étude, à un consultant indépendant. Au mois de mai 2008, André Sabourin, botaniste, assisté de Philippe Geoffrion, biologiste, ont fait l'inventaire du « boisé de Châteauguay ». Cette détermination est l'équivalent, dans ce contexte, du territoire actuellement à l'étude par la Ville de Châteauguay pour un éventuel développement résidentiel. Les inventaires floristiques se sont ensuite poursuivis en juin 2009 (pour les plantes printanières) et août 2009 (pour les plantes estivales), pour compléter le portrait du centre écologique Fernand-Seguin et de ses environs.



Le but de cet inventaire était de localiser et caractériser les principaux végétaux et, surtout, les plantes vasculaires menacées ou vulnérables, ou susceptibles d'être ainsi désignées au Québec. Celles-ci devaient faire partie des listes officielles du gouvernement du Québec (2005) et du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (2008). Nous présentons ici les plantes menacées et vulnérables qui ont été inventoriées par André Sabourin pour ces deux secteurs. Les espèces sont présentées par ordre alphabétique de leur nom latin, avec leur statut au Québec et leur rang de priorité pour la conservation (S1, S2, S3), en ordre décroissant de priorité (CDPNQ, 2008). Ainsi, une espèce ayant la cote S1 est beaucoup plus rare et beaucoup plus à risque de disparition que celle ayant la cote S3.

Il y a 17 espèces de plantes menacées ou vulnérables, ou susceptibles d'être ainsi désignées dans le secteur à l'étude.

- L'**Érable noir** (*Acer nigrum*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3.
- L'**Aigremoine pubescente** (*Agrimonia pubescens*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1.
- L'**Ail des bois** (*Allium tricoccum*): désigné vulnérable à la cueillette commerciale; S3.
- La **Cardamine laciniée** (*Cardamine concatenata*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S3.
- Le **Carex porte-tête** (*Carex cephalophora*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2.

- Le **Carex faux-rubanier** (*Carex sparganioides*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2.
- Le **Carex de Swan**¹³ (*Carex swanii*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2.
- Le **Caryer ovale** (*Carya ovata*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3.
- Le **Micocoulier occidental** (*Celtis occidentalis*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3.
- L'**Aubépine dilatée** (*Crataegus dilatata*); S1.
- L'**Aubépine ergot-de-coq** (*Crataegus crus-galli*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1.
- L'**Aubépine suborbiculaire** (*Crataegus suborbiculata*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1-S2.
- La **Dryoptère de Clinton** (*Dryopteris clintoniana*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2.
- La **Goodyérie pubescente** (*Goodyera pubescens*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2.
- Le **Noyer cendré** (*Juglans cinerea*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3.
- Le **Chêne bicolore** (*Quercus bicolor*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2.
- Le **Staphylier trifolié** (*Staphylea trifolia*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3.

Dans l'ensemble des plantes inventoriées, trois sont très à risque de disparition et leur protection doit être une priorité nationale. On parle ici l'Aigremoine pubescente (*Agrimonia pubescens*) et de l'Aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli*) et l'Aubépine dilatée (*Crataegus dilatata*).

Dans le cas de l'**Aigremoine pubescente**, l'espèce n'a que très peu d'occurrences au Québec et dans toute la région de Montréal, Châteauguay serait seulement la cinquième (CDPNQ, 2008). Cette espèce était classée « historique », en 2001 (CDPNQ), car on pensait qu'elle était désormais disparue de la province. Il y aurait aujourd'hui moins de 1000 individus sur tout le territoire québécois et, ironie du sort, ces derniers seraient constamment menacés par le développement domiciliaire (CDNQ, 2008). Un peu plus de 40 spécimens ont été trouvés dans le secteur sud-ouest.

Dans le cas de l'**Aubépine ergot-de-coq**, il y a encore plus d'urgence de protection car cette espèce est en véritable déclin au Québec. Il n'y a que trois occurrences dans toute la province et ces derrières sont toutes dans la région de Châteauguay-Léry. À l'échelle de la province, il ne resterait que moins de 500 individus et il y a que peu de chance d'en découvrir à nouveau. Dans le secteur sud-ouest de Châteauguay, plus de 200 individus ont été inventoriés, ce que fait de cette espèce

¹³ Ce carex est une belle découverte et une nouveauté pour la région du Sud-Ouest (Suroît) de la Montérégie, puisque les occurrences les plus rapprochées se trouvent au parc du Mont-Saint-Bruno et près de la baie Missisquoi (CDPNQ, 2008).

incontestablement la plus importante du site. La fréquence de l'Aubépine ergot-de-coq, une espèce limitée au Québec à la région de Châteauguay, Léry, Kahnawake et Maple-Grove, rend la conservation de cette espèce prioritaire et d'une importance nationale. Disons aussi que selon les inventaires floristiques d'Héritage Saint-Bernard, on retrouve aussi des aubépines ergo-de-coq dans la friche qu'on veut détruire dans le scénario B de la Ville. Plus de 200 individus ont été recensés dans le secteur à l'étude.



Pour finir, l'**Aubépine dilatée** est un arbuste ou petit arbre de la famille des Rosacées. Elle est extrêmement rare. Il y a moins de cinq occurrences récentes au Québec pour cette espèce. Il resterait moins de 100 individus recensés dans toute la province. Les populations sont toutes très petites et ne dépassent pas 10 individus. Il est très rare sur le territoire puisque seulement deux individus ont été localisés.

Il est à noter que l'**Aubépine suborbiculaire** (*crataegus suborbiculata*) est aussi très menacée, car elle a été codifiée S1-S2. Il n'y a que six occurrences au Québec. Plus de 40 individus ont été recensés dans l'ensemble du secteur à l'étude.

Pour protéger l'Aigremoine pubescente, l'Aubépine ergot-de-coq et l'Aubépine dilatée et l'Aubépine suborbiculaire, ces espèces très menacées qu'on retrouve dans

le secteur sud-ouest, il est notamment conseillé de ne pas faire de chemin ou de sentier dans l'habitat occupé par l'espèce; de minimiser l'ouverture du couvert forestier pour préserver l'ombre résiduelle et son effet bénéfique sur l'humidité du sol; de proscrire les travaux de drainage et d'égouttement dans l'habitat occupé par l'espèce. Évidemment, le développement domiciliaire près de leur habitat est à proscrire. En effet, sur la base des caractéristiques biologiques de ces espèces, la délimitation d'un périmètre de 60 mètres ceinturant son habitat constitue une protection **minimale** (CDNQ, 2008) contre les altérations microclimatiques occasionnées par un effet de bordure (modifications de l'intensité lumineuse, de la température, du vent, de l'humidité relative, de l'accumulation de neige, etc.). Autrement dit, non seulement est-il nécessaire de préserver l'habitat, mais une zone tampon de 60 mètres est essentielle autour de celui-ci afin d'assurer la pérennité de ces espèces.

En plus de ces plantes qu'il faut protéger afin d'assurer leur pérennité, **neuf autres plantes herbacées d'intérêt** ont été observées, mais non localisées précisément sur le site à l'étude. Ce sont:

- l'Adiante du Canada (*Adiantum pedatum*);
- l'Asaret gingembre (*Asarum canadense*);
- la Cardamine carcajou (*Cardamine diphylla*);
- la Cardamine géante (*Cardamine maxima*);
- Carex de Hitchcock (*Carex hitchcockiana*);
- la Matteuccie fougère-à-l'autruche (*Matteuccia struthiopteris*);
- la Sanguinaire du Canada (*Sanguinaria canadensis*);
- le Trille blanc (*Trillium grandiflorum*);
- l'Uvulaire grande-fleur (*Uvularia grandiflora*).



Sanguinaire du Canada

En résumé, le secteur sud-ouest de Châteauguay abrite **17 espèces de plantes rares et en situation précaire, dont 4 espèces très rares, et 9 autres plantes herbacées d'intérêt**. Le secteur sud-ouest est ainsi un site très riche en biodiversité floristique de la grande région de Montréal et même du Québec. André Sabourin conclut dans son rapport qu'il est évident que le site est de « qualité très élevée » et qu' « en vingt ans de pratique professionnelle de la botanique de terrain, j'ai rarement inventorié des territoires aussi riches en plantes rares ou d'intérêt, sur des superficies comparables. Ce sont donc des forêts ou écosystèmes de type Refuge d'espèces en difficulté. » Il confirme aussi qu'une partie du site est un « écosystème forestier exceptionnel, de type Forêt rare ». Il est donc primordial de conserver ce territoire exceptionnel.

Recommandation 3

Plusieurs plantes et arbustes menacés de disparaître du Québec se retrouvent sur l'ensemble des milieux naturels du secteur à l'étude. Héritage Saint-Bernard recommande donc de conserver et valoriser la flore exceptionnelle de tout ce secteur. Une zone tampon est aussi nécessaire entre leur habitat et le développement domiciliaire pour assurer leur pérennité. Pour cette raison, Héritage Saint-Bernard recommande le scénario D, le seul qui assure la survie de ces espèces à long terme.

1.4 Des habitats appréciés par la faune

Le territoire du sud-ouest est aussi un habitat très convoité pour plusieurs espèces d'animaux. Malheureusement, il n'y a pas eu d'inventaire faunique entrepris dans ce secteur. Nous savons cependant que dans le boisé Châteauguay-Léry au moins 17 espèces de mammifères sont présentes. Tout nous porte à penser que ces espèces se retrouvent également dans le secteur sud-ouest présentement à l'étude. En voici la liste. À noter que les noms en caractère gras désignent les espèces qui ont été confirmées dans le secteur sud-ouest:

- Campagnol des champs ;
- **Cerf de Virginie** ;
- **Chauve-souris** *sp.* ;
- Condylure à nez étoilé ;
- Coyote ;
- **Écureuil gris** ;
- **Écureuil roux** ;
- Hermine ;
- Belette à longue queue ;
- Lapin à queue blanche ;
- Marmotte commune ;
- Mouffette rayée ;
- Musaraigne cendrée ;
- **Raton laveur** ;
- Renard roux ;
- Souris-sauteuse *sp.* ;
- **Tamia rayé**.



En ce qui concerne les espèces d'amphibiens et de reptiles présentes dans le secteur, nous sommes devant la même problématique, à savoir qu'aucun inventaire complet n'a été réalisé. Le gardien du territoire d'Héritage Saint-Bernard peut toutefois confirmer la présence de cinq espèces d'amphibiens et de trois espèces de reptiles. En voici la liste :

- Salamandre cendrée;
- Crapaud d'Amérique;
- Grenouille léopard;
- Rainette versicolore;
- Grenouille des bois
- Couleuvre tachetée (rare);
- Couleuvre rayée;
- Couleuvre à ventre rouge.

Parmi toutes ces espèces, deux d'entre elles retiennent davantage notre attention, soit la **Salamandre cendrée** et la **Couleuvre tachetée**.

La Salamandre cendrée, bien que commune, est la seule espèce de salamandre au Québec qui vit uniquement dans un habitat forestier. Autrement dit, son cycle vital se déroule complètement en forêt et elle n'a pas de stade larvaire dans un habitat aquatique. Cette particularité fait de cette salamandre une espèce particulièrement sensible aux coupes forestières et aux modifications de l'humidité des sols provoquées par la destruction, ne serait-ce que partielle, de son habitat.



Salamandre cendrée

Quant à la couleuvre tachetée, elle est considérée comme espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et comme espèce préoccupante par le gouvernement fédéral.



Couleuvre tachetée

Cette espèce, peu commune au Québec et confinée à l'extrême sud-ouest de la province, a été trouvée au centre écologique Fernand-Seguin pendant les inventaires floristiques de juin 2008. Selon le site Internet du ministère des Ressources naturelles et de la faune : « Il n'y a pas d'estimation de la quantité d'individus au Québec. Certaines populations ont probablement été éliminées par la perte d'habitats causée par le développement urbain et l'agriculture intensive. La distribution de la Couleuvre tachetée est très limitée, la plupart des observations ont été enregistrées au sud de la Gatineau et dans la région de Montréal¹. » La Couleuvre tachetée vit dans des milieux ouverts comme les champs broussailleux et les

friches, comme ceux que l'on retrouve dans le secteur du centre écologique Fernand-Seguin.

La découverte d'une Couleuvre tachetée est une raison supplémentaire de réaliser rapidement des inventaires fauniques dans le secteur. Nous avons beau fréquenter ces boisés à tous les jours, lorsqu'on prend le temps de regarder attentivement tout ce qui s'y trouve, on est encore surpris de la biodiversité dans cette forêt. Le centre écologique Fernand-Seguin et les boisés adjacents abritent une diversité d'espèces fauniques et floristiques comme on en trouve très peu au Québec.

Par ailleurs, même si un inventaire exhaustif n'a pas été encore effectué, il est toutefois possible de présumer que le secteur à l'étude accueille d'autres espèces qui ont été vues à plusieurs reprises dans divers endroits du boisé Châteauguay-Léry. En voici une liste non exhaustive :

- Salamandre maculée;
- Salamandre à points bleus;
- Couleuvre brune (rare);
- Couleuvre verte;
- Couleuvre à collier (rare).

Recommandation 4

Héritage Saint-Bernard recommande de préserver l'habitat qu'est le secteur sud-ouest pour de nombreux animaux, dont plusieurs espèces sont rares. Héritage Saint-Bernard recommande aussi d'entreprendre un inventaire faunique de ce secteur afin d'approfondir les connaissances des espèces qui y vivent.

1.5 Lieu exceptionnel pour les oiseaux

La diversité des habitats présents font du site à l'étude un véritable paradis pour de nombreuses espèces d'oiseaux et ce, au grand bonheur des ornithologues de la région, voire de la province. Des inventaires ont été faits au sein du boisé Châteauguay-Léry par le Club des Ornithologues de Châteauguay¹⁴. Le territoire a été divisé en quatre zones distinctes, comme on peut le voir sur la photo suivante.

Ce sont les zones A et B qui nous intéressent davantage, car elles font partie de la zone à l'étude du secteur sud-ouest. La zone A couvre notamment le centre écologique Fernand-Seguin et la zone B correspond à la friche du sud-ouest. Nous savons très bien toutefois que les oiseaux peuvent circuler librement d'une zone à l'autre. Au total, c'est plus de 300 heures d'inventaire qui ont été réalisées, dont plus de 140 pour la zone A et près d'une trentaine pour la zone B. L'inventaire a eu lieu de septembre 2008 à la mi-juin 2009. À partir de cet inventaire rigoureux, nous pouvons dire qu'il y a plus **149 espèces d'oiseaux** recensés dans les deux zones couvrant le secteur à l'étude. La liste complète de ces oiseaux est présentée à l'annexe 3. À noter qu'une espèce peut avoir été vue dans les deux zones.

Dans la zone B, 60 espèces ont été inventoriées, dont 35 nicheuses qui ont besoin de cet habitat pour se reproduire.



¹⁴ Club des ornithologues de Châteauguay. *Inventaire de l'avifaune. Ceinture verte de Châteauguay-Léry*. Châteauguay, juillet 2009, 22 p.

Deux espèces nicheuses observées dans la zone B sont particulièrement intéressantes:

- Cardinal à poitrine rose ;
- Paruline noir et blanc.

Puis, une espèce de passage intéressante car peu commune :

- Moqueur polyglotte

En ce qui a trait aux espèces présentes dans la zone A, on a inventorié 107 espèces, dont 54 nicheuses. Voici de ce nombre quelques espèces nicheuses particulièrement intéressantes :

- Tangara écarlate ;
- Dindon sauvage ;
- Petit-duc maculé ;
- Martinet ramoneur * ;
- Moqueur roux ;
- Paruline obscure ;
- Paruline à joue grises ;
- Paruline à collier ;
- Paruline à poitrine baie ;
- Paruline à gorge noire ;
- Passerin indigo.

Puis, des espèces de passages intéressantes qui utilisent le territoire pour se reposer et se nourrir:

- Paruline à ailes dorées* ;
- Grand-duc d'Amérique ;
- Mésange bicolore.

De toute ces espèces, revenons sur deux d'entre-elles dont la population est plus fragilisée. Le **Martinet ramoneur**, qui est « nicheur possible » dans la zone A. Cette espèce est considérée « en péril » par le gouvernement fédéral et est protégée en vertu de la Loi sur les espèces en péril. Le Martinet ramoneur niche principalement dans les cheminées puisque le défrichage et la déforestation ont fait disparaître presque tous les grands arbres creux. Mais il est possible que



Martinet ramoneur

certains individus nichent encore dans ces derniers¹⁵. On retrouve ce type d'arbre dans la zone A et le Martinet ramoneur y a été observé pendant la période de nidification dans le cadre de l'inventaire de la faune aviaire du Club des Ornithologues de Châteauguay.



Paruline à ailes dorées

Ensuite, la **Paruline à ailes dorées** a aussi été observée un peu avant la période de nidification. Cette espèce est aussi considérée « en péril » par le gouvernement fédéral et est protégée en vertu de la Loi sur les espèces en péril. Bien que l'espèce ne puisse être considérée comme nicheuse dans le secteur, elle a été aperçue dans un habitat correspondant à son habitat de nidification. Au Québec, l'espèce est reconnue nicheuse seulement dans l'extrême sud du Québec¹⁶. Aucune nidification n'a été confirmée aussi au nord que notre secteur, mais les habitats de la friche au sud-ouest du Centre écologique ainsi que la friche au nord du secteur à l'étude correspondent à l'habitat de l'espèce. Il serait donc intéressant de poursuivre les inventaires au cours des prochaines années afin de détecter la présence de cette espèce.

Recommandation 5

Héritage Saint-Bernard recommande à la Ville de Châteauguay de protéger intégralement les territoires naturels du secteur à l'étude car ils constituent des habitats privilégiés pour au moins 166 espèces d'oiseaux, dont certaines sont en péril et protégées par la législation fédérale.

1.6 Champignons uniques en Amérique du Nord

Le secteur sud-ouest est aussi un territoire exceptionnel pour des champignons d'une grande rareté. Selon l'*Inventaire de la flore mycologique du centre écologique Fernand-Seguin et des boisés adjacents de la Ville de Châteauguay*, réalisé par Raymond McNeil, professeur émérite du Département de Sciences biologiques de

¹⁵ Gouvernement du Canada. *Registre public des espèces en péril*. 2009. [/www.registrelep.gc.ca/species/speciesDetails_f.cfm?sid=951](http://www.registrelep.gc.ca/species/speciesDetails_f.cfm?sid=951)

¹⁶ GOUVERNEMENT DU CANADA. *Registre public des espèces en péril*. 2009. www.registrelep.gc.ca/species/speciesDetails_f.cfm?sid=942

l'Université de Montréal¹⁷, on y retrouve notamment trois espèces de champignons uniques au Québec et qui n'ont été observées nulle part ailleurs dans la province. Plus encore, l'une de ces trois espèces n'a jamais été vue ailleurs en Amérique du Nord et est connue seulement dans les Antilles ! Ainsi, Châteauguay possède donc des conditions naturelles uniques qui favorisent la présence de champignons rares.

Voici la liste des espèces très rares trouvées dans le secteur « sud-ouest », au centre écologique et sur les terrains adjacents. Étant donné qu'ils sont très rares, ils n'ont pas encore de nom en français :

- ***Helvella phlebophora***, très rare, mentionné pour la première fois pour le Québec ;
- ***Scutellinia asperrima***, très rare, espèce connue dans les Antilles, mentionnée pour la première fois pour le Québec, et probablement pour l'Amérique du Nord ;
- ***Hygrocybe ruber***, très rare, mentionné pour la première fois au Québec.

On sait que plusieurs autres espèces de champignons aussi rares sont présentes dans la ceinture verte. On peut nommer le *Sowerbiella radiculata*, très rare, mentionnée pour la première fois pour le Québec et probablement pour le Canada ainsi que le *Limacella delicata* var. *glioderma*, très rare, mentionnée que trois fois au Québec. Une preuve de plus que ce territoire naturel est exceptionnel. C'est une véritable chance de l'avoir reçu en héritage et les Châteauguois peuvent en être fiers.

Recommandation 6

Héritage Saint-Bernard recommande à la Ville de Châteauguay de préserver tous les milieux naturels du secteur sud-ouest afin de protéger des espèces de champignons qu'on ne retrouve nulle part ailleurs au Québec.

¹⁷ Raymond McNeil. Inventaire de la flore mycologique du centre écologique Fernand-Seguin et des boisés adjacents de la ville de Châteauguay. Montréal, Université de Montréal, Département de Sciences biologiques, 2007, 37 p.

1.7 L'importance d'un corridor vert pour préserver la biodiversité

Du point de vue de la conservation de la biodiversité, il est primordial de conserver un « corridor vert », c'est-à-dire de ne pas morceler les milieux naturels isolés les uns des autres. Donc à la question « peut-on conserver une partie du territoire à l'étude et en utiliser une portion pour le développement domiciliaire ? », Héritage Saint-Bernard répond que ce n'est pas possible si on veut préserver la biodiversité du site.

Des îlots de verdure trop restreints et sans liens directs ne permettent pas aux espèces vivantes de maintenir leur diversité ; ces petits habitats sont aussi plus vulnérables face aux transformations pouvant survenir autour. Autrement dit, la biodiversité ne peut être maintenue dans des aires isolées. Conceptuellement, un corridor vert est un lieu, ou un réseau de lieux, réunissant les conditions de circulation d'une ou plusieurs espèces. Comme le souligne une brochure d'information publiée par le gouvernement français, « tout au long de leur vie, les animaux ont besoin de se déplacer pour se nourrir, se reposer, se reproduire ou encore conquérir de nouveaux territoires. Les plantes, elles aussi, se propagent par leur pollen ou leurs graines¹⁸. » Le développement résidentiel sur des parcelles d'un milieu naturel peut donc devenir un obstacle à cette libre circulation de la faune et de la flore, s'opposant ainsi à la diffusion ou au mélange normal de leurs gènes qui pourrait assurer leur reproduction. À court terme, quand ce n'est la destruction de l'habitat pur et simple qui est prévu, la route construite qui scindera le milieu en deux provoquera ainsi la mort des animaux qui voudront la traverser ou créera une barrière pour que les plantes se reproduisent. À plus long terme, un nombre d'aménagements trop important découpant le territoire, entraînera ainsi un isolement des populations les unes des autres. Par conséquent : si l'une d'entre elles vient à disparaître, le milieu qu'elle occupait ne peut pas être recolonisé, sans compter que le brassage génétique ne sera plus possible par l'arrivée d'individus extérieurs¹⁹.

Quand on scinde en une ou plusieurs parties un milieu naturel, on « observe une baisse de la fertilité et une plus grande sensibilité aux maladies. Petit à petit, des populations disparaissent, provoquant une diminution de la diversité biologique. Pour toutes ces raisons, il est important de garder un corridor vert le plus intact et dense que possible. On sait par ailleurs que les ceintures vertes créent « un effet de microclimat qui atténue les variations extrêmes du climat les rendant beaucoup plus modérées. Ainsi en hiver, plusieurs espèces de mammifères utilisent les ceintures vertes pour se protéger du vent et d'autres conditions climatiques adverses²⁰ ».

La ceinture verte Châteauguay-Léry offre un autre avantage relativement exceptionnel : le fait de regrouper une grande diversité d'écosystèmes. Ainsi, les

¹⁸ Apollon 74, FRAPNA Haute-Savoie ET Pro Natura Geneve. *Feu vert pour les corridors biologiques*. Grenoble, Août 2005, p. 2. (<http://www.pronatura.ch/ge/data/BrochureCorridors.pdf>)

¹⁹ Idem, p. 3.

²⁰ Pierre Aquin. *La ceinture naturelle Châteauguay-Léry*. Option Verte, Châteauguay, 1993, p. 19.

forêts, les prairies naturelles, les champs en friche et les milieux humides abritent non seulement une grande diversité d'espèces floristiques et fauniques, mais la contiguïté de ces milieux crée de nouvelles zones, qualifiées d'écotones, qui contribuent à attirer d'autres espèces et, par conséquent, à augmenter la richesse et la biodiversité de la ceinture verte.

Recommandation 7

Héritage Saint-Bernard recommande à la Ville de Châteauguay de préserver la totalité des espaces naturels sur le secteur sud-ouest car en détruire une partie créerait des îlots de verdure qui empêcheraient la faune et la flore de se reproduire d'un endroit à l'autre. Cela risquerait de diminuer grandement la richesse de la biodiversité qu'on y trouve. Il faut donc que la Ville de Châteauguay privilégie de maintenir le corridor vert existant et renonce à morceler les espaces verts.

II. Retombées économiques de la mise en valeur de la ceinture verte

La Ville de Châteauguay lors des séances d'information publique concernant les différentes options envisagées pour l'avenir du secteur sud-ouest a mis de l'avant la rentabilité des scénarios A et B, alors que le plan C, celui qui propose un maximum de conservation des milieux naturels est présenté non seulement comme n'étant pas rentable, mais déficitaire de 400 000 \$ par année. Héritage Saint-Bernard invite les élus à analyser la situation d'une autre façon, c'est-à-dire en tenant compte des retombées économiques multiples des milieux naturels pour notre ville et notre communauté. Châteauguay pourrait compter sur la ceinture verte pour attirer des visiteurs, des résidents et des entreprises. La conservation de cette ceinture verte ferait de la municipalité un leader québécois en matière de protection de la biodiversité.

2.1 Valeur des écosystèmes et des services qu'ils rendent

L'approche de la valeur économique des écosystèmes est de plus en plus reconnue comme le démontre le rapport *L'Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes*²¹, publié par Centre d'analyse stratégique de France.

²¹ Groupe de travail présidé Par Bernard Chevassus-Au-Louis. *L'Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes*, Centre d'analyse Stratégique, Gouvernement de France, avril 2009, 378 p.

Des économistes font désormais l'exercice d'attribuer une valeur économique aux différents éléments composant les écosystèmes ainsi qu'aux services qu'ils rendent à la société. Dans un document du gouvernement du Québec, on résume en quelques phrases, quels sont les principaux « services rendus » pour les humains par les écosystèmes naturels. Dans le document intitulé *Les orientations en matière d'aménagement* on affirme que les milieux naturels, en particulier les boisés, « contribuent au maintien de la biodiversité du territoire. Ils servent de refuge et de milieu de vie à la faune et jouent un rôle important dans la régulation de l'eau. Les eaux de ruissellement provenant des espaces boisés sont de qualités supérieures et contribuent à diluer les eaux de surface contaminées par les activités humaines. Les espaces boisés participent également au maintien de la nappe phréatique, laquelle contribue entre autres à l'alimentation humaine et animale de même qu'à l'irrigation des cultures. Outre leur fonction paysagère évidente, ces espaces jouent un rôle important dans la conservation des terres arables en limitant les impacts de l'érosion éolienne²². » Et de conclure, « la préservation des espaces boisés constitue un élément indispensable quant à la gestion durable du milieu naturel²³ ».

Quant à l'étude française évoquée plus haut, elle propose « trois voies d'analyse pour tous les projets à l'avenir » Louis-Gilles Francoeur, journaliste au quotidien *Le Devoir* résume son contenu en ces termes : « D'abord, il faut analyser la valeur économique de la perte directe causée par le prélèvement, comme la perte en nourriture, en eau et en bois de l'écosystème altéré ou sacrifié. Puis, indique le rapport, il faut ajouter la perte du régulateur que constitue cet écosystème, car il stocke du carbone, régularise, stocke et filtre l'eau, contrôle l'érosion, alimente des espèces et participe à l'équilibre des espèces dans les territoires voisins, pour ne donner que quelques exemples. En troisième lieu, il propose de comptabiliser la perte pour la société des services culturels, c'est-à-dire en tourisme, en éducation, en santé, etc. Le rapport préconise enfin une approche par «milieu» pour tenir compte non seulement des fonctions précédentes prises individuellement, mais aussi dans leur interaction globale, une autre source de valeur. Et il faut calculer la valeur sur plusieurs générations de ces altérations²⁴ ».

Il serait très pertinent de faire cet exercice complet et complexe avant d'affirmer que le scénario C (ou même D) est non rentable et trop coûteux. En réalité, si on calcule les services offerts par ces milieux naturels, nous sommes certains qu'il coûterait plus cher, à long terme et à l'ensemble de la collectivité, de sacrifier la friche et le boisé pour en faire des maisons unifamiliales haut de gamme. Sans pouvoir ici faire ce genre d'exercice comptable, nous pouvons cependant donner l'exemple qui a été donné par Marc Delage d'Action-Nature lors des séances d'information et publié dans le journal *Le Soleil de Châteauguay*, qui affirmait qu'un arbre mature valait 273 dollars par année en dollars de 1985. « (...) L'évaluation tenait compte de plusieurs services rendus par l'arbre : production d'oxygène, rafraîchissement de l'air, abri pour la faune, contrôle de l'érosion, etc. La valeur des 36 000 arbres du boisé du sud-

²² Direction de l'aménagement et du développement local. *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. La protection du territoire et des activités agricoles*. Ministère des Affaires municipales et des Régions. Québec, Février 2005, p. 12 et 13.

²³ Ibidem, p. 13.

²⁴ Louis-Gilles Francoeur. « Les coûts cachés de la perte de biodiversité » in *Le Devoir*, Édition du 12 juin 2009.

ouest voisinent ainsi 10 millions de dollars par année. Aussi, s'il fallait reconstituer la forêt de 122 hectares à partir de zéro, la facture atteindrait 17 millions de dollars²⁵.»

Des chiffres qui font réfléchir et qui incitent à bien planifier les projets de la Ville, quels qu'ils soient. Certes, il est difficile de mettre une valeur chiffrée définitive sur le territoire visé par l'étude, surtout que les études ne sont pas complètes. Mais pour Héritage Saint-Bernard, il est évident que cette valeur est inestimable dans un contexte de crise environnementale et de pénurie d'espaces verts. À terme, comme nous le verrons plus loin, nous pensons plutôt qu'il faut au contraire capitaliser sur cette richesse que constitue le boisé visé par le développement résidentiel en le mettant en valeur.

Recommandation 8

Héritage Saint-Bernard en s'appuyant sur le concept reconnu de la valeur économique des écosystèmes recommande à la Ville de Châteauguay d'être audacieuse et d'entrer dans le nouveau paradigme économique que nous dicte la crise environnementale et financière. En effet, plutôt que de reproduire un modèle de développement qui est à l'origine des crises qui nous affectent aujourd'hui, dans la mesure où l'industrialisation et l'urbanisation se sont effectuées au cours des derniers siècles sans jamais que soient calculées les externalités environnementales, nous pensons que pour entrer de plain-pied dans le développement durable, au XXI^e siècle, tout nous incite à capitaliser sur la richesse inestimable des écosystèmes. C'est là tout le sens de la relance verte dans le cadre de l'actuelle crise environnementale et financière. Ainsi, lorsque la Ville de Châteauguay évalue les coûts qui sont associés à chacun des scénarios de développement et de conservation, elle devrait réfléchir au coût à long terme de la destruction des milieux naturels et ce, même si on a l'impression qu'à court terme, et surtout pour certains promoteurs, disons-le, le développement résidentiel semble plus lucratif.

2.2 Activités de plein air et récréotouristiques comme outils économiques

On reconnaît aujourd'hui que les milieux naturels, en plus d'être essentiels d'un point de vu social et environnemental, ont aussi des retombées économiques importantes. Au Québec, le très sérieux ministère des Richesses naturelles et de la Faune fait couramment des études pour connaître précisément les retombées économiques de ces milieux tant à l'échelle locale que provinciale. Dans le document *La faune et la nature ça compte ! Une contribution manifeste et significative sur le développement économique régional*, on apprend que les activités liées à la faune et à la nature contribuent à produire une valeur ajoutée de 481 M\$²⁶ pour la province. Mieux

²⁵ Thibault, Michel. « Combien vaut un arbre » in *Le Soleil de Châteauguay*, 13 juin 2009.

²⁶ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. *La faune et la nature ça compte ! Une contribution manifeste et significative sur le développement économique régional*. Québec, 2009, p. 2.

encore, on sait que les activités qui se font dans des milieux naturels sont constamment en hausse au Québec, comme d'ailleurs partout ailleurs dans le monde. Selon l'Organisation mondiale du tourisme, en 1996, le tourisme d'aventure et les sports de plein air comptaient pour 24 % de la demande et représentaient 592 millions de voyageurs, alors qu'on estime qu'en 2010 leur nombre devrait dépasser le cap du milliard. Une forte tendance à la hausse, donc. Au Québec, aujourd'hui « le total des adeptes qui fréquentent les diverses régions pour les activités liées à la faune et à la nature représente plus de 7 millions de personnes. De façon imagée, c'est comme si toute la population du Québec se déplaçait, au même moment et une fois dans l'année, pour exercer l'une ou l'autre de ces activités²⁷ . »

Ce n'est pas surprenant que les activités de plein air, sans prélèvement, sont si populaires. Selon le Conseil québécois du Loisir c'est le « caractère souvent familial des activités, leur adaptabilité en fonction des aptitudes physiques de chacun et la légèreté des « infrastructures » nécessaires à leur pratique²⁸ » qui explique en bonne partie la popularité des loisirs en plein air. On parle ici d'activités allant de l'observation d'oiseaux à la photographie, en passant par la randonnée pédestre, le ski de fond et la raquette. « Cet intérêt grandissant, tout comme l'intégration des activités de plein air au mode de vie, se comprend aisément à une époque marquée par la recherche du bien-être, par un besoin social croissant de nature et par des préoccupations relatives à la santé et à l'environnement²⁹ . »



²⁷ Ibidem.

²⁸ Conseil québécois du loisir. Résumé du rapport de recherche. Portrait des enjeux liés au développement et à la pérennisation des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air. Montréal, Mars 2008, p. 4.

²⁹ Ibidem, p. 8.

En Montérégie les activités de plein air sont d'autant plus populaires, qu'on évalue qu'il y a plus de 208 000 adeptes de ce type d'activités à chaque année. Les adeptes dépensent annuellement plus de 42 millions de dollars pour différentes activités fauniques situées en Montérégie. Sans compter que ce sont les adeptes qui résident en Montérégie qui dépensent le plus pour ce genre d'activités, tout de suite derrière ceux de la région de Montréal. De l'ensemble de toutes leurs dépenses, 71 % sont dépensés directement en Montérégie. La Ville de Châteauguay a tout intérêt à mettre en valeur ses milieux naturels pour bénéficier de toutes ces retombées économiques possibles. Il y a encore du travail à faire pour l'aménagement du site, puis pour en faire la promotion.

Mais la mise en valeur du territoire (sentiers, belvédères, ponceaux, tables à pique-niques, etc.) profiterait d'abord aux citoyens de Châteauguay qui en bénéficieraient. Déjà aujourd'hui, bon nombre d'entre eux pratiquent la marche, la raquette, le ski ou le vélo dans l'un ou l'autre des endroits de la ceinture verte de Châteauguay-Léry. Selon Claude Cardinal, chef de la division sports et plein air de la Ville de Châteauguay, on ne peut évaluer avec exactitude le nombre de citoyens qui utilisent à ses fins les milieux naturels à proximité de leur résidence. Une chose est certaine pour lui toutefois, c'est qu'il est important de conserver ce « plateau sportif et récréatif » afin de répondre toujours mieux aux demandes des citoyens. Comme il le dit : « Nous avons le privilège d'avoir ces milieux naturels sur notre territoire. Nous devons les conserver comme on conserve précieusement un équipement sportif de haute valeur ». Puis il ajoute, « qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour mettre ces milieux naturels en valeur au maximum de leur potentiel ».



Pour finir, soulignons une autre retombée économique liée à toutes les activités offertes dans les milieux naturels de la municipalité : les emplois. Si on ne compte que les employés qui travaillent au centre écologique Fernand-Seguin au sein de l'équipe d'Héritage Saint-Bernard, on estime qu'il y a près de 15 personnes qui bénéficient d'un emploi à un moment ou un autre de l'année (entretien des sentiers, guides naturalistes, surveillant de la butte à glisser, etc.). Au total, ce sont 25 personnes qu'Héritage Saint-Bernard emploie durant une année pour faire connaître et mettre en valeur les territoires naturels qui lui sont confiés. Parfois les emplois disponibles sont à temps plein, le plus souvent ils sont à temps partiel et répondent bien au besoin d'emploi des étudiants. La préservation des milieux naturels et, surtout, sa mise en valeur par des infrastructures légères, d'une part, et par des activités récréotouristiques, écotouristiques et pédagogiques, d'autre part, permettraient de consolider ces emplois, voire d'en créer de nouveaux.

Recommandation 9

Héritage Saint-Bernard recommande à la Ville de Châteauguay de mettre en valeur les milieux naturels du secteur sud-ouest, en particulier le centre écologique et ses environs, afin de maximiser le potentiel récréotouristique de l'endroit. De nouvelles infrastructures légères, comme un chalet d'accueil et un stationnement aménagé, des panneaux d'interprétation, de nouvelles activités récréotouristiques pourraient être mises sur pied. Il faudrait aussi un plan de marketing sensible et intelligent pour faire connaître davantage les lieux autant au niveau local que régional. Héritage Saint-Bernard juge que les milieux naturels de Châteauguay doivent devenir l'élément touristique majeur de la ville, comme Saint-Hilaire l'a fait avec sa montagne, par exemple.

2.3 Les grands parcs urbains et le développement des villes

Il y a des lustres que les villes utilisent les espaces verts comme outil de mieux être pour leur population. Donnons l'exemple de Central Parc à New York qui, dès le début du 19^e siècle, a été créé suite à une volonté populaire qui réclamait un espace vert au cœur de la ville. La philosophie de Frederick Law Olmsted et Calvert Vaux, les concepteurs du parc, était de donner du lustre à la ville, tout en ayant la volonté de rendre accessible le parc à tous les habitants, peu importe les origines sociales de ceux-ci.

Central Park était alors le premier grand parc public à avoir été aménagé dans une ville américaine. Quand la ville de New York commence à s'étendre vers le nord de l'île de Manhattan au 19^e siècle, plusieurs voix s'élèvent pour réclamer la création d'un espace de verdure, à l'image du Bois de Boulogne à Paris (achevé en 1852) ou de Hyde Park à Londres. Il a été achevé en 1873, après 13 années de construction qui ont nécessité 50 millions de dollars en valeur actuelle. Le parc new-yorkais a été

construit de toutes pièces : plus de 500 000 arbres ont été plantés vers 1850, plusieurs lacs artificiels ont été creusés et aménagés, des sentiers ont été tracés, etc.

Aujourd'hui ce parc est une véritable fierté de tous les citoyens de New York. Connu mondialement, il est devenu un symbole même de la ville, contribuant à son image de marque et étant l'un des attraits qui attirent le plus de touristes à chaque année. En plus, avec ses 341 hectares, il est devenu un espace vert d'envergure d'un point de vue de la biodiversité, notamment à cause de sa zone de protection de la vie sauvage. On y trouve notamment, 200 espèces d'oiseaux, dont plusieurs migrateurs, et 14 espèces de mammifères ainsi que plusieurs espèces de poissons. Notons que le parc est géré par la Central Park Conservancy (comité de sauvegarde de Central Park) qui dispose d'un budget annuel de 27 millions de dollars³⁰.

Plus près de nous, le Mont-Royal est aussi une réalisation de l'architecte paysager Frederick Law Olmsted. Il a été construit dans ce même esprit où l'accessibilité à tous était primordiale, et avec la conscience de la richesse collective qu'il deviendrait pour la ville. Une première partie de la montagne a été protégée de tout développement immobilier dès 1853. Le parc aménagé a été inauguré 1876. Si les Montréalais peuvent profiter aujourd'hui de ce magnifique espace vert, c'est essentiellement grâce à la vision des élus municipaux qui ont su intervenir à l'époque pour sa protection.

Que ce soit à New York, Montréal ou Vancouver, il est clair que les grands parcs urbains aménagés sont devenus des symboles. Ces grands espaces verts, qu'on a la plupart du temps construits de toutes pièces, en investissant des sommes considérables, sont devenus des richesses collectives pour tous les citoyens, améliorant grandement leur qualité de vie. Ils contribuent aussi à l'image de marque des ces municipalités, attirant de nouveaux résidents et des touristes. De plus, ces grands parcs sont devenus sans conteste des pôles d'attraction tellement forts pour ces villes que personne ne penserait les détruire pour y construire des résidences, aussi luxueuses soient-elles. Ces espaces sont du domaine public, du patrimoine commun, et ils sont faits pour le rester. Ces grands parcs urbains sont des exemples de réussite d'aménagement et la Ville de Châteauguay doit s'en inspirer.

³⁰ http://www.centralparknyc.org/site/PageNavigator/aboutcon_cpc

Recommandation 10

Héritage Saint-Bernard est convaincu que la Ville de Châteauguay, qui a la chance d'avoir déjà sur son territoire des espaces naturelles de très haute valeur et qui n'a donc pas besoin d'investir de sommes importantes pour les créer, doit s'inspirer des grands parcs urbains de l'Amérique du Nord. Héritage Saint-Bernard recommande donc à la Ville de se servir de ces espaces naturels, dont fait partie le secteur sud-ouest, pour se construire une identité propre et créer un pôle d'attraction pour ses citoyens et les touristes de l'extérieur.

2.4 Un corridor vert aménagé comme moyen de relance

Le concept de « corridor vert », qui est aussi nommé « ceinture verte », est utilisé à travers le monde tant comme outil de préservation de la biodiversité que d'outil de verdissement des villes. Dans tous les cas, l'objectif est de préserver ou de créer un espace vert et naturel, et de le préserver de l'urbanisation. La première ceinture verte au monde a vu le jour à Londres en 1950 et est connue sous le nom de *London Green Belt*. À cette époque déjà, le gouvernement britannique craignait les conséquences néfastes qu'allait entraîner la destruction de tous les milieux naturels près de Londres, ville toujours en pleine expansion. En 1947, la loi d'urbanisme *Town and Country Planning Act*, a été adoptée afin d'orienter les développements dans la région. Cette ceinture verte vieille de 60 ans, totalise aujourd'hui 5 133 km² et est une véritable fierté des Londoniens qui ont accès à la campagne aux portes du centre-ville³¹.

Plus près de nous, la Ville d'Ottawa s'est inspiré de l'expérience de Londres et a créé elle aussi une ceinture verte autour de la ville. Après 50 ans d'effort, la ceinture verte a été protégée légalement, en 1996. Ottawa a utilisé cette ceinture verte comme symbole identitaire et s'en sert constamment pour faire la promotion de la ville auprès de l'ensemble des Canadiens et des touristes de l'étranger³².

Qu'il soit véritablement en forme de « ceinture », ou de bande comme un « corridor », le concept d'aires protégées aux pourtours des villes est de plus en plus utilisé, autant comme moyen de conservation que comme outil promotionnel d'image de marque, et ce, un peu partout à travers le monde. C'est une véritable tendance. Les pays comme la Hongrie et le Costa Rica capitalisent beaucoup sur leurs ceintures vertes pour attirer des touristes. Ici au Québec, la Ville de Montréal et celle de Longueuil travaillent à des projets de ceintures ou de trames vertes. Des villes

³¹ Vincent Sola.. « Les ceintures vertes, des outils pour relancer le défi de l'étalement urbain », *FrancVert*, *Webzine environnemental*, printemps 2008, Vol. 5, No. 2, p. 2

³² Idem, p. 3.

plus petites commencent aussi à agir en ce sens. Donnons deux exemples particulièrement intéressants.

La Ville de Lorraine est bien avancée dans son projet de corridor vert. Elle a créé en 2007 « une réserve foncière sur le territoire de la forêt qui n'est pas visé actuellement par les permis de développement domiciliaire. Cette mesure a pour conséquence de suspendre les droits des promoteurs et propriétaires jusqu'à ce que les parties concluent les négociations dans l'objectif d'une acquisition municipale³³. »

L'idée est de mettre un corridor vert, à l'abri des projets domiciliaires, de manière à créer un parc intermunicipal commun aux villes de Lorraine, Rosemère et Blainville. Ces trois municipalités veulent ainsi augmenter leur image de marque respective, en misant sur le concept de « ville verte » ou d' « écomunicipalité » pour attirer de nouveaux citoyens. Cette stratégie leur a assuré jusqu'à maintenant un développement harmonieux et rentable. Mais cela ne peut se faire qu'avec une planification du territoire. Ces municipalités ont réfléchi à une stratégie de développement et suivent leur plan d'aménagement (ou plan d'urbanisme) qui mise notamment sur les espaces verts. De toute évidence, Châteauguay peut faire de même.

En ce qui concerne l'initiative de la municipalité du Lac-Étchemin, elle est encore plus particulière, car celle-ci veut créer un corridor en investissement dans la plantation d'arbres. Ce projet a été appuyé financièrement par de nombreux bailleurs de fonds publics et privés. Au printemps 2008, la phase I du projet était lancée : le Comité de restauration de la rivière Etchemin a planté 31 700 arbres et arbustes pour un investissement total de plus de 126 000\$. Ainsi commence un projet – essentiel pour solutionner le problème d'érosion des berges de l'Etchemin ainsi que l'atténuation du réchauffement de l'eau ayant comme effet d'affecter l'habitat des poissons – où l'on tente de recréer de toute pièce le paysage qui était encore si riche il n'y a pas si longtemps. En comparaison, la ville de Châteauguay a une chance immense d'avoir sur et autour de son territoire un corridor vert d'une telle envergure préservé de l'urbanisation et incomparable sur le plan de la biodiversité !

Un autre exemple intéressant à souligner est celui du « V-vert » lyonnais en France, corridor vert en forme de « V ». Cette ville qui fut urbanisée à outrance jusque dans les années 1980, s'est retrouvée avec un manque criant d'espace vert. Les autorités municipales s'en inquiétèrent d'autant plus qu'il y avait de moins en moins de place pour de nouveaux développements domiciliaires, avec pour conséquence un plafonnement des revenus de la Ville. Cette prise de conscience a été à la base d'un nouveau projet de ceinture verte qui se voulait un véritable « pôle économique complet »³⁴. Le projet novateur avait comme objectif premier « d'attirer des services tertiaires supérieurs tout en renforçant le secteur industriel (et cela passa par le

³³ Claudine Mainville. « Projet d'un corridor vert » in *Enviro Mille-Îles*, 10 novembre 2007.

³⁴ Jean-Philippe Huertas. Le V-vert de l'Est lyonnais. Les pouvoirs publics entre protection des espaces naturels et périurbanisation. ENTPE, avril-juillet 2008, p. 20.

développement) de l'environnement, afin d'attirer de nouveaux habitants et jeunes entreprises »³⁵.

Le « V-vert », qui est une véritable réussite, a donc permis non seulement de préserver les milieux naturels de la Ville de Lyon, mais est devenu « un atout majeur pour l'agglomération, son image et son rayonnement international » (Huertas, p.25). « Il s'agit désormais de séduire, de communiquer dans un contexte des territoires (...) c'est le début de l'ère du marketing territorial » (p.25) où les villes entre elles se font compétition pour obtenir les meilleurs candidats. « Le V-vert de l'est lyonnais est une préfiguration des corridors écologiques qui sont aujourd'hui des outils indispensables d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité, sans coupure d'urbanisation, ni obstacles aux modes doux de déplacements »³⁶.

On pourrait nommer encore de nombreux exemples très connus de ceinture verte (ou de corridor vert), dont celle de Toronto qui se veut être l'une des plus vastes au monde avec ses 7 284 km²». Mais l'essentiel du propos est déjà établi : depuis longtemps, de grandes et petites villes travaillent à préserver des corridors verts. Elles ont compris que c'est rentable, à tous les points de vue, de les mettre en valeur. En plus d'avoir une vocation de préservation de la nature, essentielle au bon fonctionnement de toutes sociétés, ces aires protégées ont aussi une vocation récréative et touristique, donc économique. Sans compter que la valeur des maisons qui se trouvent à proximité de ces espaces protégés peuvent augmenter de 5 à 32%, qu'elles soient proches ou un peu plus éloignées³⁷. Car à partir du moment que la ceinture verte devient le projet central d'une ville, cela contribue, à l'augmentation significative des revenus fonciers municipaux, à plus ou moins long terme. C'est donc dire que « lorsqu'une ville devient (ainsi) plus convoitée, les répercussions s'étendent sur l'ensemble de la communauté qui bénéficie d'une augmentation de la quantité d'achats locaux, de la valeur immobilière, de l'intérêt des touristes et des excursionnistes et des résidents des régions environnantes »³⁸.

Or, si la Ville de Châteauguay est à la recherche de nouveaux revenus, elle devrait créer une façon novatrice d'assurer un avenir prospère. Il est possible que pour se faire, elle doive réfléchir à la manière de maximiser son pôle industriel, par exemple. Ce dernier, pour être de qualité, doit être développé en même temps que la mise en valeur des espaces verts présents sur le territoire. Les entreprises veulent offrir de bonnes conditions à leurs employés et l'image de marque de la ville où elles s'installeront ne peut que contribuer à cela. Protéger et mettre en valeur les milieux naturels « permet d'offrir un cadre de vie de qualité qui motive la population à

³⁵ Ibidem.

³⁶, Emmanuel Boutefeu. *Un corridor écologique avant l'heure : le V-vert de l'Est lyonnais*. CERTU, 2008, ([http://www.certu.fr/fr/Ville_et_environnement-n29/Nature_en_ville-n140/Un_corridor_ecologique_avant_l&039;heure : le V vert de l&039;Est lyonnais-a1232-s_article_theme.html](http://www.certu.fr/fr/Ville_et_environnement-n29/Nature_en_ville-n140/Un_corridor_ecologique_avant_l&039;heure:_le_V_vert_de_l&039;Est_lyonnais-a1232-s_article_theme.html))

³⁷ Héritage Laurentien. Protéger les milieux naturels de la Communauté métropolitaine de Montréal, des bénéfices pour tous. Montréal, 2009, brochure.

³⁸ Héritage Laurentien. Protéger les milieux naturels de la Communauté métropolitaine de Montréal, des bénéfices pour tous. Montréal, 2009.

demeurer dans la région et qui attirent de nouvelles clientèles³⁹ ». Développer un quartier industriel dynamique permettra assurément d'augmenter les revenus fonciers de la Ville. Ensuite, si on décide collectivement de ne pas toucher aux zones de la ceinture verte Châteauguay-Léry, c'est toute une valeur ajoutée verte qui rejaillira sur l'ensemble de la collectivité. Autrement dit, à terme, chaque maison verra sa valeur foncière augmenter et la Ville ne pourra qu'en bénéficier.

Recommandation 11

Héritage Saint-Bernard recommande à la ville de Châteauguay d'investir en un projet novateur et créateur de richesse qu'est la mise en valeur de la ceinture verte, incluant le secteur sud-ouest, comme plusieurs autres villes du Québec et d'ailleurs l'ont fait. Protéger puis mettre en valeur une ceinture verte est une tendance partout en Occident. Conserver les milieux naturels aura comme bénéfice de préserver la biodiversité, tout en rehaussant l'image de marque de la ville et augmenter du coup la valeur de celle-ci. Héritage Saint-Bernard est persuadé que la mise en valeur du corridor vert peut être un outil puissant de relance économique pour Châteauguay.

³⁹ Anonyme. « La protection de l'environnement et des milieux naturels : l'effervescence d'un droit en développement », *Revue québécoise d'urbanisme*. Volume 28 - Numéro 2 - Été 2008, p. 17

2.5 Création d'un parc intermunicipal... pourquoi pas ?

Ce n'est pas seulement à la ville de Châteauguay de s'occuper de la ceinture verte. Pourquoi ne pas s'inspirer des parcs régionaux qui existent un peu partout au Québec ? Nous avons déjà évoqué le cas des villes de Lorraine, Rosemère et Blainville qui travaillent à la création d'un parc intermunicipal à l'intérieur d'une ceinture verte. Tout près de nous, le parc régional de Beauharnois-Salaberry commence à être bien connu. Celui-ci est devenu un attrait touristique important pour cette région et ce n'est qu'un début. Il s'agit d'ailleurs d'un enjeu important dans le cadre de la campagne électorale qui vient. Penser un plan de mise en valeur régional de la ceinture verte, qui impliquerait Léry, pourrait devenir aussi un attrait touristique intéressant et attirant qui ne coûterait pas très cher à réaliser. Un beau projet vert qui aurait des retombées socioéconomiques à moyen et long terme, tout en développant de façon durable le territoire naturel...



Passerelle du centre écologique Fernand-Seguin

Recommandation 12

Héritage Saint-Bernard recommande à la Ville de Châteauguay d'envisager l'idée de créer dans le corridor vert Châteauguay-Léry un parc intermunicipal.

2.6 Prendre le temps de planifier, mais agir maintenant pour protéger

Héritage Saint-Bernard est convaincu qu'il faut non seulement protéger le secteur sud-ouest de tout développement domiciliaire, mais aussi lui accorder un statut légal assurant sa protection. Il est crucial de prendre le temps d'analyser les diverses options pour acquérir les terrains nécessaires à cette protection à long terme. Oui, elles sont nombreuses les avenues qui s'ouvrent aux élus municipaux pour arriver à ces objectifs. Oui, il y a de l'argent disponible à l'intérieur de différents programmes pour acquérir des terrains et les mettre en valeur. Nous ne ferons pas ici la description détaillée de toutes les démarches que la Ville pourrait mener pour arriver à cette fin. Marc Delage, de Nature Action-Québec, engagé par Châteauguay, l'a déjà très bien fait lors des séances d'information relative au projet de conservation et de développement du secteur sud-ouest.

Notre propos est plutôt ici de dire que peu importe les options choisies « (servitudes de conservation, réserve naturelle, acquisition, donation), la Ville doit prendre le temps d'analyser en profondeur toutes les possibilités. Pour ce faire, il faut d'abord agir, et rapidement, pour stopper la pression qui est faite sur le secteur sud-ouest par des promoteurs domiciliaires. Les élus municipaux ont tout le pouvoir pour agir maintenant en ce sens. Nous n'avons qu'à redonner l'exemple cité plus haut de la ville de Lorraine qui a accordé un statut de protection à sa ceinture verte qui « a pour conséquence de suspendre les droits des promoteurs et propriétaires jusqu'à ce que les parties concluent les négociations dans l'objectif d'une acquisition municipale⁴⁰ ». Selon Jean-François Girard, avocat spécialisé dans le droit de l'environnement, « les municipalités sont les premières responsables de l'aménagement du territoire : « Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec aura beau avoir les meilleures lois en environnement, là où ça se passe, c'est au niveau municipal; parce que les municipalités contrôlent le développement et l'aménagement du territoire. Le développement durable passe nécessairement par l'action des municipalités⁴¹. »

Bien sûr, il faut d'abord une volonté politique en ce sens. Ensuite, il est essentiel que la municipalité travaille avec un plan d'aménagement du territoire, qui sera la pierre d'assise de la réglementation d'urbanisme par la suite, qui intègre la protection des milieux naturels. Cet outil est essentiel pour bien planifier un projet de mise en valeur de ces terrains, et pour développer un projet novateur qui sera la fierté et l'image de marque de la ville.

⁴⁰ Claudine Mainville. « Projet d'un corridor vert » in *Enviro Mille-Îles*, 10 novembre 2007.

⁴¹ Anonyme. « La protection de l'environnement et des milieux naturels : l'effervescence d'un droit en développement », *Revue québécoise d'urbanisme*. Volume 28 - Numéro 2 - Été 2008, p. 17.

Recommandation 13

Héritage Saint-Bernard recommande à la ville de Châteauguay de prendre le temps de planifier l'aménagement et la mise en valeur du territoire naturel, d'une part, ainsi que l'acquisition des terrains privés nécessaires à la protection du secteur sud-ouest, d'autre part. La ville doit cependant agir maintenant pour accorder un statut de protection au centre écologique Fernand-Seguin. Elle doit aussi imposer un moratoire sur le développement domiciliaire projeté sur les autres terrains de valeurs écologiques situés dans le secteur sud-ouest. Elle peut le faire avec les outils qu'elle a déjà à sa disposition.

2.7 Héritage Saint-Bernard, gestionnaire d'expérience de milieux naturels

Depuis plus de 20 ans Héritage Saint-Bernard protège des milieux naturels. Rappelons qu'il a d'abord fallu faire l'acquisition du territoire devenu le Refuge Marguerite-D'Youville, sur l'île Saint-Bernard, et des terrains contigus au ruisseau Saint-Jean qui subissaient des pressions de promoteurs immobiliers. Plusieurs partenaires d'Héritage Saint-Bernard, particulièrement le gouvernement du Québec et Canards illimités Canada, ont dû mettre temps et argent pour conserver la vocation faunique du territoire.

À la suite de l'acquisition et de la sauvegarde de ces milieux naturels, Héritage Saint-Bernard s'est concentré sur leur protection, leur aménagement et leur mise en valeur. Depuis 1987, plus de 5 millions de dollars ont été investis en ce sens. Cette somme a été amassée au fil des années à partir de différents programmes de subvention provenant des niveaux municipal, provincial et fédéral, et également de différents organismes privés (Caisses populaires Desjardins, Fonds de l'environnement, Canards Illimités Canada, etc.). Grâce à ces investissements, Héritage Saint-Bernard a pu développer un important réseau de sentiers pédestres qui profite aux citoyens, tout en respectant la nature. Plus de 130 panneaux ont été installés sur les différents territoires gérés par Héritage Saint-Bernard dans le but d'orienter et de sensibiliser les utilisateurs sur la randonnée en forêt et la nature. De nombreux ponts, ponceaux, belvédères et abris ont été construits pour mettre en valeur ces milieux naturels. À cela s'ajoute toutes les tables à pique-nique, les bancs, les poubelles, les compostières et les toilettes qui sont aujourd'hui mis à la disposition des citoyens grâce au travail de l'organisme. Héritage Saint-Bernard a aussi beaucoup travaillé à développer différentes activités éducatives, écotouristiques et récréotouristiques pour faire connaître le territoire. Sans compter tout le travail de promotion qui a été réalisé à chaque année (guides d'interprétation, cartes, dépliants touristiques, etc). On peut dire que ce travail rapporte des fruits puisqu'on estime que ce sont plus de 100 000 visiteurs qui découvrent et profitent des territoires naturels de la ville de Châteauguay chaque année.

Avec le temps, Héritage Saint-Bernard s'est forgé une solide expérience dans le domaine de la protection, de l'aménagement et de la mise en valeur des territoires qui lui sont confiés. Cette expertise est d'ailleurs reconnue par plusieurs, comme le témoigne la quinzaine de prix (dont un prix canadien et un prix du gouvernement québécois) que l'organisme a reçu jusqu'à aujourd'hui. Si la ville décide judicieusement de choisir l'option de la conservation du secteur sud-ouest et mieux encore de planifier la mise en valeur de la ceinture verte dans son ensemble, il est certain qu'Héritage Saint-Bernard pourra contribuer à la réalisation de ce projet. D'ailleurs, plusieurs fonctionnaires et organismes des villes de Longueuil, La Prairie, Boucherville et de l'arrondissement de l'Île-Bizard ont demandé à rencontrer Héritage Saint-Bernard afin d'en connaître davantage sur la collaboration que l'organisme entretenait avec la Ville de Châteauguay pour la gestion des terrains de propriété municipale. De toute évidence, ce modèle intéresse et inspire donc d'autres municipalités.



Recommandation 14

Héritage Saint-Bernard recommande à la Ville de Châteauguay de s'appuyer sur son expertise pour réaliser des projets de mise en valeur de la ceinture verte de Châteauguay et du secteur sud-ouest en particulier.

Résumé des recommandations

Recommandation 1

Préserver le milieu naturel du secteur sud-ouest afin de garder un équilibre nature/humain.

Recommandation 2

Préserver à tout prix le territoire naturel du secteur sud-ouest afin d'éviter toute pression sur l'écosystème forestier exceptionnel.

Recommandation 3

Préserver l'habitat des plantes rares inventoriées dans le secteur à l'étude.

Recommandation 4

Préserver l'habitat qu'est le secteur sud-ouest pour ses nombreux animaux, dont plusieurs espèces sont rares.

Recommandation 5

Protéger dans son entièreté les territoires naturels du secteur à l'étude car ils sont les habitats privilégiés d'au moins 130 espèces d'oiseaux, dont certaines sont en péril et protégées par la législation fédérale.

Recommandation 6

Préserver les secteurs sud-ouest afin de protéger des espèces de champignons qu'on ne retrouve nulle part ailleurs au Québec.

Recommandation 7

Préserver la totalité des espaces naturels sur le secteur sud-ouest, car en détruire une partie risquerait de diminuer grandement la richesse de la biodiversité qu'on y trouve.

Recommandation 8

Tenir compte de la valeur des écosystèmes et des nombreux services qu'ils rendent à toute la collectivité.

Recommandation 9

Mettre en valeur les milieux naturels du secteur sud-ouest, en particulier le Centre écologique et ses environs, afin de maximiser le potentiel récréotouristique et écotouristique de l'endroit.

Recommandation 10

Se servir des espaces naturels, dont fait partie le secteur sud-ouest, pour se façonner une identité propre et créer un pôle d'attraction, tant pour châteauguois que les gens de l'extérieur.

Recommandation 11

Investir en un projet novateur et créateur de richesse qu'est la mise en valeur de la ceinture verte, incluant le secteur sud-ouest, comme outil puissant de relance économique pour Châteauguay.

Recommandation 12

Envisager l'idée de créer dans le corridor vert Châteauguay-Léry un parc intermunicipal.

Recommandation 13

Accorder un statut légal de protection au territoire de la ceinture verte se trouvant sur le territoire de Châteauguay, y compris le secteur sud-ouest, tout en entreprenant des démarches pour acquérir les propriétés privées ou établir des servitudes de conservation.

Recommandation 14

S'appuyer sur l'expertise d'Héritage Saint-Bernard pour réaliser les projets de mise en valeur du secteur sud-ouest.

Conclusion

Il est absolument primordial de préserver tous les milieux naturels du secteur sud-ouest de Châteauguay.

Pour Héritage Saint-Bernard, si les scénarios A et B sont exclus, le scénario « C » proposé par la Ville est insuffisant. Celui-ci projette de détruire une zone importante de boisé et de friche qui abritent des espèces menacées de disparition au Québec, ou encore fragilise leur milieu de vie en n'offrant pas une zone tampon minimale pour assurer leur pérennité.

C'est pour rétablir cette situation qu'Héritage Saint-Bernard propose un scénario « D ». Celui-ci inclut la zone des milieux naturels protégés par la Ville dans son scénario C, en ajoutant toutefois les terrains au nord du boulevard René-Lévesque (zone en bleu sur la carte présentée en introduction), à l'exception de la pointe sud-ouest⁴². C'est le seul plan de conservation acceptable parmi tous ceux proposés, et qui permet de sauvegarder la biodiversité du secteur à court, moyen et long terme.

Nous ne le répèterons jamais assez, ce territoire a une valeur inestimable. Il est le résultat de plusieurs siècles d'histoire géologique, climatique, biologique et même humaine qui ont créé des conditions de vie particulières, favorisant ainsi une grande diversité faunique et floristique. On y trouve des forêts exceptionnelles, des plantes et arbustes d'une grande rareté, et même dans certains cas les derniers spécimens du Québec, ainsi que des champignons si rares qu'ils sont uniques en Amérique du Nord. Et que dire des dizaines d'espèces d'animaux et de la centaine d'oiseaux qu'on y retrouve grâce à un habitat remarquable ?

Le secteur sud-ouest est source de vie.

Les écosystèmes qui y sont nés et qui y évoluent apportent de nombreux services à la collectivité et à la société. Ils purifient l'eau (de surface et souterraine) et l'air. Ils coupent le vent. Ils créent des microclimats plus cléments. Ils maintiennent le sol en place, évitant des problèmes d'érosion. Ils sont des bouées de sauvetage en plein contexte de changements climatiques, car ils permettent de capter le carbone et les gaz à effets de serre. Avons-nous vraiment les moyens de nous en passer ?

Ces milieux naturels sont aussi une source de plaisir, de détente, de sport, de ressourcement pour les citoyens de Châteauguay, peu importe leur âge. C'est un privilège qu'ils ont d'avoir cette nature si près de chez eux. Combien d'entre eux ont

⁴² La pointe sud-ouest correspond à un lot qui appartient actuellement à la Commission scolaire New Frontiers.

choisi d'habiter Châteauguay pour cette raison ? Plusieurs citoyens n'ont pas le temps de partir loin pour découvrir des forêts majestueuses. La plupart n'ont pas les moyens de s'acheter un chalet à la montagne ou près d'un lac. Gardons le territoire du sud-ouest accessible à tous. Gardons cette richesse collective !

Si ce territoire est un joyau unique au Québec, son avenir est pourtant incertain. Il est menacé autant par les projets domiciliaires de la Ville de Châteauguay, ouvertement dévoilés au public, que par ceux de la Ville de Léry qui n'ont pas encore été soumis à la population mais qui sont bien concrets. Qu'advient-il de ces milieux naturels si on ne fait pas le choix collectivement de les préserver ? Que restera-t-il de ce grand boisé, reçu en héritage, dans 10 ans, 20 ans, 50 ans ? N'est-il pas temps de choisir une fois pour toute de protéger la ceinture verte de Châteauguay-Léry ?

Héritage Saint-Bernard pense qu'il faut que la Ville de Châteauguay ose agir en ce sens dès maintenant. Pour cela, les élus doivent:

- 1) Arrêter immédiatement la menace de destruction du secteur sud-ouest – qui représente par sa biodiversité une des parties les plus importantes de la ceinture verte – en décrétant un moratoire afin d'empêcher tout développement immobilier;
- 2) donner immédiatement un statut de protection au centre écologique Fernand-Seguin ainsi qu'à tous les terrains adjacents faisant partie de la ceinture verte;
- 3) développer une vision d'ensemble afin de créer un plan de conservation et de mise en valeur de la ceinture verte, allant du centre écologique, jusqu'à l'Île Saint-Bernard, dont fait partie intrinsèquement le secteur sud-ouest. Forcément, cette vision devant obligatoirement englober l'ensemble de la ceinture verte Châteauguay-Léry, la Ville de Châteauguay doit s'associer à la Ville de Léry pour élaborer un plan conjoint :
- 4) Amorcer des démarches auprès des gouvernements du Québec et du Canada, de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la MRC de Roussillon, de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent , des organismes voués à la protection des habitats naturels (publics et privés) et des propriétaires des terrains faisant partie de la ceinture verte, afin de prendre tous les moyens pour acquérir, protéger et mettre en valeur ces milieux naturels (subventions, donations, création de fiducies foncières, etc).
- 5) Demander au ministère des Transports du Québec de céder au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs du Québec l'ensemble des terrains qui avaient été expropriés à l'origine pour l'aménagement d'une bretelle de l'autoroute 30 et qui ne sont plus nécessaires.

Pourquoi ne pas s'appuyer sur l'expertise d'Héritage Saint-Bernard pour mettre en valeur ce territoire public? Il ne faudrait faire que quelques aménagements légers (sentiers, belvédères, ponceaux, panneaux d'interprétation, abris, toilettes compostables, etc.), pour créer rapidement un pôle écotouristique et récréotouristique très dynamique. Le secteur sud-ouest mis en valeur intelligemment et un travail de promotion efficace, peut apporter beaucoup de retombées économiques, comme nous l'avons évoqué dans ce mémoire. La Ville de Châteauguay doit se démarquer par une offre environnementale, sociale et touristique qui fera l'envie des autres villes. Les nouveaux résidents et les nouvelles entreprises souhaiteront s'établir dans une ville qui aura une vision d'avenir et un projet rassembleur.

Choisir de préserver les milieux naturels, c'est choisir une nouvelle façon de « rentabiliser » la ville. C'est sortir d'un vieux paradigme économique qui ne tient plus la route, comme nous le démontre la crise mondiale actuelle. C'est choisir une « relance verte ».

**Et surtout, c'est créer de la richesse,
sans dilapider celle que nous possédons déjà !**



BIBLIOGRAPHIE

- APOLLON 74, FRAPNA HAUTE-SAVOIE ET PRO NATURA GENEVE. *Feu vert pour les corridors biologiques*. Grenoble, Août 2005, 16 p.
<http://www.pronatura.ch/ge/data/BrochureCorridors.pdf>
- AQUIN, Pierre. *La ceinture naturelle Châteauguay-Léry*. Option Verte, Châteauguay, 1993, 102 p.
- BOUTEFEU, Emmanuel. *Un corridor écologique avant l'heure : le V-vert de l'Est lyonnais*. CERTU, 2008.
- CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC. 2008. *Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec*. 3e édition. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 180 p.
- CLUB DES ORNITHOLOGUES DE CHÂTEAUGUAY. *Inventaire de l'avifaune. Ceinture verte de Châteauguay-Léry*. Châteauguay, juillet 2009, 22 p.
- COMMUNAUTE METROPOLITAINE DE MONTREAL. *Fiches techniques des bois d'intérêt écologique sur le territoire de la CMM. Bois validés sur le terrain en 2002 : Bois de Châteauguay/Léry*. Montréal, 2002 (?), 3 p.
- COMMUNAUTE METROPOLITAINE DE MONTREAL. *Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés*. Montréal, 26 mai 2005, 4 p.
- CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR. « Portrait de l'offre et des problématiques spécifiques à chaque activité de loisir de plein air », in *Le Loisir de plein air au Québec : Portrait et enjeux de développement des sentiers et des lieux de pratique*. Montréal, 2008(?), p. 31 à 46.
- CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR. *Résumé du rapport de recherche. Portrait des enjeux liés au développement et à la pérennisation des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air*. Montréal, Mars 2008, 29 p.
- DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL. *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. La protection du territoire et des activités agricoles*. Ministère des Affaires municipales et des Régions. Québec, Février 2005, 61p.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles. « Les coûts cachés de la perte de biodiversité » in *Le Devoir*, Édition du 12 juin 2009.
- GOUVERNEMENT DU CANADA. *Registre public des espèces en péril*. 2009.
<http://www.registrelep.gc.ca/>

- GROUPE DE TRAVAIL PRÉSIDÉ PAR BERNARD CHEVASSUS-AU-LOUIS.
L'Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes, Centre d'analyse Stratégique, Gouvernement de France, avril 2009, 378 p.
- HÉRITAGE LAURENTIEN. *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*. Mémoire déposé dans le cadre de la Politique de protection et de mise en valeurs des milieux naturels, Montréal, mai 2009, 23 p.
- HÉRITAGE LAURENTIEN. *Protéger les milieux naturels de la Communauté métropolitaine de Montréal, des bénéfiques pour tous*. Montréal, 2009.
- HUERTAS Jean-Philippe. *Le V-vert de l'Est lyonnais. Les pouvoirs publics entre protection des espaces naturels et périurbanisation*. ENTPE, avril-juillet 2008, 57 p.
- LAMARRE, Dominique. *Création, en 2008, d'un corridor vert le long de l'Etchemin*, Comité de Restauration de la Rivière Etchemin, Etchemin, janvier 2009.
- MAINVILLE, Claudine. « Projet d'un corridor vert » in *Enviro Mille-Îles*, 10 novembre 2007.
- MCNEIL, Raymond. *Inventaire de la flore mycologique du centre écologique Fernand-Seguin et des boisés adjacents de la ville de Châteauguay*. Montréal, Université de Montréal, Département de Sciences biologique, 2007, 37 p.
- MINISTERE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. *La faune et la nature ça compte ! Déplacement d'intérêt faunique sans prélèvement : des dépenses de 303,4 M\$*. Québec, 2009, 8 p.
- MINISTERE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. *La faune et la nature ça compte ! Le tourisme lié aux activités fauniques sans prélèvement : une contribution à l'économie régionale*. Québec, 2009, 16 p.
- MINISTERE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. *La faune et la nature ça compte ! Une contribution manifeste et significative sur le développement économique régional*. Québec, 2009, 24 p.
- MINISTERE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. *Les écosystèmes forestiers exceptionnels : éléments clés de la diversité biologique du Québec*.
<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes.jsp>
- PLAN NORD-AMÉRICAIN DE LA GESTION DE LA SAUVAGINE. *20 ans de partenariat au profit de la sauvagine et de la biodiversité*. Bilan 1987-2007 du Plan conjoint des habitats de l'Est, 2008, 19 p.
- REEVES, Hubert. « Entendre S.O.S. » in *Le journal de Montréal*, 9 novembre 2008.

SABOURIN, André. *Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées et des principaux groupements végétaux du boisé de Châteauguay*. Rapport final présenté à Héritage Saint-Bernard, septembre 2008, 8 p.

SABOURIN, André. *Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées et des principaux groupements végétaux du centre écologique Fernand-Seguin et des terrains adjacents appartenant à la ville de Châteauguay*. Rapport final présenté à Héritage Saint-Bernard, juillet 2009, 10 p.

SOLA, Vincent. « Les ceintures vertes, des outils pour relancer le défi de l'étalement urbain », *FrancVert, Webzine environnemental*, printemps 2008, Vol. 5, No. 2, 5 p.

Thibault, Michel. « Combien vaut un arbre » in *Le Soleil de Châteauguay*, 13 juin 2009.

Annexes

Annexe 1. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées et des principaux groupements végétaux du boisé de Châteauguay

**INVENTAIRE DES PLANTES MENACÉES OU VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES
D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES ET DES PRINCIPAUX GROUPEMENTS VÉGÉTAUX
DU BOISÉ DE CHÂTEAUGUAY¹**

par André Sabourin, consultant en botanique

Rapport final préparé pour Héritage Saint-Bernard

Septembre 2008

¹ Certaines parties du rapport ont été masquées afin de protéger les espèces vulnérables.

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

Le boisé à l'étude, dit le boisé de Châteauguay, est situé à l'ouest de la ville de Châteauguay (MRC Roussillon), de part et d'autre de la route 132 (boulevard René-Lévesque), entre les limites de la ville de Léry (au nord et à l'ouest), le Centre écologique Fernand-Seguin (au sud), le boulevard Brisebois et l'avenue Bourdon (à l'est).

Le but de l'inventaire était de localiser et caractériser les principaux groupements végétaux et, surtout, les plantes vasculaires menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées au Québec. Celles-ci devaient faire partie des listes officielles du gouvernement du Québec. Elles sont identifiées, dans les résultats, par leurs noms français et latins, dénombrées avec leur population estimée, de même que leurs aires de localisation et de dispersion. Les habitats et groupements végétaux dans lesquels elles se trouvent sont caractérisés avec les principales espèces de plantes dominantes.

Les positions géographiques précises ont été prises au GPS par Philippe Geoffrion, qui m'a aussi guidé lors de cet inventaire. L'inventaire printanier a été réalisé sur le terrain les 16 et 17 juin 2008 et l'inventaire estival le fut les 11 et 12 août suivants. Les noms français des plantes sont surtout tirés de Marie-Victorin (1997) et du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (2008), aussi nommé CDPNQ. Les noms latins ne seront pas répétés, sauf exceptions.

De plus, certaines espèces de plantes d'intérêt et quelques phénomènes d'intérêt écologique, géologique ou géomorphologique, sont brièvement mentionnés.

Une qualification des groupements végétaux ou habitats floristiques les plus intéressants est ensuite présentée. Elle est basée sur la qualité des occurrences de plantes rares et par le fait même de leur viabilité, mais aussi sur la diversité floristique.

RÉSULTATS

Les plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées

Ces espèces de plantes en situation précaire sont tirées des listes officielles du Gouvernement du Québec (2005) et du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (2008). Elles sont présentées par ordre alphabétique de leur nom latin, avec leur statut au Québec et leur rang de priorité pour la conservation (S1, S2, S3), en ordre décroissant de priorité (CDPNQ, 2008), une espèce ayant la cote S1 étant beaucoup plus rare que celle ayant la cote S3.

Douze espèces de plantes en situation précaire ont été inventoriées en 2008 sur ce site; onze sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et une est désignée vulnérable (CDPNQ, 2008).

1. l'érable noir (*Acer nigrum*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbre a été localisé à un endroit situé [REDACTED], dispersés sur environ 50 x 10 m, ont été identifiés [REDACTED]

Cinq points de localisation ont été pris par Philippe Geoffrion, sur son GPS.

2. l'aigremoine pubescente (*Agrimonia pubescens*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1

Cette plante herbacée a été inventoriée à deux endroits. Environ 50 individus de cette aigremoine y ont été observés sur environ 30 x 3 m. Par ailleurs, un individu a été noté [REDACTED]

[REDACTED] Cette espèce est très rare au Québec, avec très peu d'occurrences et toutes dans la région de Montréal; Châteauguay serait seulement la cinquième (CDPNQ, 2008). Deux points de localisation ont été pris par Philippe, sur son GPS.

3. l'ail des bois (*Allium tricoccum*): désigné vulnérable à la cueillette commerciale; S3

Cette plante herbacée se trouve [REDACTED] On y a dénombré 10 hampes en boutons floraux mais la population, dispersée sur environ 5 x 5 m, est estimée à 50 à 100 individus (les feuilles étant disparues lors de notre passage). L'ail des bois s'y trouve dans une érablière à érable à sucre, ostryer de Virginie et caryer ovale (*Carya ovata*).

Il s'agit du seul point de localisation pris sur le GPS de Philippe.

4. la cardamine laciniée (*Cardamine concatenata*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S3

Cette plante herbacée est une géophyte printanière qui disparaît en juin et qui n'était pas visible lors de notre passage, sauf si on cherchait les rhizomes. Philippe l'avait observé en mai, l'a relocalisée au GPS et j'ai pu valider l'occurrence en trouvant des rhizomes. Trois points de localisation ont été pris par Philippe, sur son GPS.

5. le carex porte-tête (*Carex cephalophora*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cette plante herbacée a été observée occasionnellement du côté [redacted]. C'est le cas notamment à l'orée et dans le boisé [redacted], où une centaine de touffes s'y trouvent dispersées en deux colonies, [redacted]. Un individu a aussi été observé à l'ouest de la propriété [redacted] dans le même type d'habitat mais dont le sous-bois y est beaucoup plus perturbé et dégradé. Deux points de localisation ont été pris sur son GPS, par Philippe.

6. le carex faux-rubanier (*Carex sparganioides*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cette autre carex est aussi occasionnel mais dans presque tout le territoire à l'étude. Il a été trouvé le plus souvent [redacted]. j'ai noté 15 touffes dispersées du côté ouest de la propriété de [redacted], 5 touffes dispersées sur 1 x 0,5 m sur la propriété de [redacted], 1 touffe à l'ouest de la propriété [redacted], environ 40 touffes dispersées sur 40 x 2 m sur la propriété [redacted], et environ 40 touffes sur 10 x 2 m à l'est de [redacted]. [redacted], on l'a observé près de l'extrémité de [redacted] (5 touffes sur 1 x 0,5 m, avec le carex porte-tête) et ailleurs sur la [redacted] (10 touffes sur 10 x 2 m); enfin, 1 touffe se trouve à la limite [redacted]. Neuf points de localisation ont été pris par Philippe, sur son GPS.

7. le caryer ovale (*Carya ovata*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbre est fréquent sur tout le territoire à l'étude, surtout en milieu boisé. Il est même parfois dominant ou co-dominant avec d'autres essences forestières arborescentes dans l'érablière à caryer (voir les cartes). En tout, 220 points de localisation ont été pris par Philippe, sur son GPS, ce qui fait de cette espèce une plante commune dans le boisé de Châteauguay.

8. le micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbre a été localisé sur la propriété [redacted]. Deux individus, un adulte (arbre) et un juvénile, ont été inventoriés dans [redacted]. Il s'agit du seul point de localisation observé et pris au GPS.

9. l'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1

Cet arbuste ou petit arbre occupe des [REDACTED]. Il recherche les terrains calcaires ouverts, à substrat rocheux peu profonds ou affleurant. Il a été localisé dans les secteurs [REDACTED]

[REDACTED], j'ai noté au moins 80 individus dans les friches mais les concentrations se trouvent surtout sur [REDACTED] cependant, Philippe Geoffrion estime la population à environ 150 individus, en ajoutant ses observations du mois de mai. À [REDACTED], une petite clairière à aubépines (*Crataegus* spp.) et nerprun cathartique (*Rhamnus cathartica*) de la propriété [REDACTED] abrite 7 individus dispersés sur 20 x 15 m; la grande arbustaie à nerprun cathartique et chèvrefeuille (*Lonicera cf. tatarica*) [REDACTED] abrite 16 individus dispersés sur 200 x 100 m; la propriété [REDACTED] abrite au moins 30 individus [REDACTED], et 1 individu [REDACTED]

Soixante dix-neuf points de localisation ont été positionnés au GPS. La fréquence de cette espèce dans le boisé de Châteauguay et le fait qu'elle soit très rare au Québec, avec trois occurrences connues seulement et limitées à cette même région (CDPNQ, 2008), en font l'espèce la plus importante du site.

10. l'aubépine suborbiculaire (*Crataegus suborbiculata*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1S2

Cet arbuste ou petit arbre recherche les mêmes habitats ouverts, rocheux et calcaires que l'aubépine ergot-de-coq, mais il est moins fréquent au boisé de Châteauguay. On l'a localisé surtout à [REDACTED], avec 15 individus [REDACTED]

Trois colonies ont aussi été découvertes à l'ouest du boulevard, soit 17 individus au sud de la propriété de Coronet Dev. Inc., au bord d'un sentier arbustif et près de [REDACTED] 4 individus [REDACTED] et 2 individus dans [REDACTED]

Huit points de localisation ont été pris au GPS.

11. le noyer cendré (*Juglans cinerea*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbre est occasionnel à fréquent sur tout le territoire à l'étude, que ce soit en milieu ouvert ou boisé. Il est cependant plus fréquent à [REDACTED] puisque c'est un arbre intolérant à l'ombre (Farrar, 1995); en milieu boisé, il est mature et doit avoir poussé en clairière avant la forestation.

Un groupement notablé par la concentration de plusieurs individus se trouve près [REDACTED]

De façon générale, l'état de santé des individus observés est très bon, malgré que l'espèce soit menacée par une maladie mortelle causée par un champignon formant un chancre, le *Sirococcus clavigignenti-juglandacearum* (Farrar, 1995); le noyer cendré, bien que non rare au Québec, est en net déclin, ce qui explique son statut.

Cent cinq points de localisation ont été pris par Philippe sur son GPS, ce qui en fait une espèce fréquente dans ce boisé.

12. le staphylier trifolié (*Staphylea trifolia*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbuste a été noté à l'extrémité [REDACTED]

[REDACTED] Environ 150 individus ont été dénombrés, sur 30 x 30 m, [REDACTED]

[REDACTED] Le sous-bois y est passablement dégradé et envahi surtout par le chèvrefeuille de Tartarie, un arbuste introduit et échappé de culture. C'est d'ailleurs aussi le cas assez souvent sur le territoire boisé.

C'est le seul point de localisation noté et pris au GPS.

Autres plantes et phénomènes d'intérêt

Deux espèces de **plantes herbacées d'intérêt**, qui ont déjà été considérées rares et en situation précaire au Québec, ont aussi été observées dans le boisé de Châteauguay en 2008.

[REDACTED] le carex de Hitchcock (*Carex hitchcockiana*): ce carex se trouvait sur la liste des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables de 2002 (Labrecque et Lavoie, 2002); cependant, il ne figure plus sur la liste de 2008 (CDPNQ, 2008). Il a été localisé [REDACTED]

[REDACTED] l'hackélie de Virginie (*Hackelia virginiana*): cette plante fréquente les sentiers et leurs bordures, où ses fruits munis de crochets peuvent s'accrocher aux animaux. Elle était considérée rare en 1992 (Lavoie, 1992) mais non plus par la suite. Elle a été [REDACTED]

Sept autres **plantes herbacées d'intérêt** ont été observées, mais non localisées précisément sur le site à l'étude. Ce sont des espèces qui ne sont pas rares au Québec mais qui sont sujettes à une certaine cueillette dans le but d'en faire le commerce. Ainsi, en 2005 (Gouvernement du Québec, 2005), elles ont été désignées vulnérables à la cueillette commerciale. Ce sont:

- l'adiante du Canada (*Adiantum pedatum*): cette fougère, ornementale et médicinale, est relativement rare sur ce site, dans les érablières à caryers
- l'asaret gingembre (*Asarum canadense*): le rhizome de cette plante est recherché; il est rare dans le même habitat
- la cardamine carcajou (*Cardamine diphylla*): recherchée aussi pour ses rhizomes; elle est occasionnelle dans le même type d'habitat
- la matteuccie fougère-à-l'autruche (*Matteuccia struthiopteris*): les jeunes pousses (têtes-de-violon) de cette fougère sont consommées par les humains au printemps; elle est occasionnelle dans les milieux humides
- la sanguinaire du Canada (*Sanguinaria canadensis*): ce sont les rhizomes qui sont cueillis parfois, pour leurs valeurs médicinales; elle est occasionnelle dans les érablières à caryer
- le trille blanc (*Trillium grandiflorum*): on la vend parfois pour la qualité ornementale de sa fleur; elle est fréquente à abondante dans le même habitat
- l'uvulaire grande-fleur (*Uvularia grandiflora*): également de valeur ornementale, cette plante est relativement rare dans le même habitat.

Quelques **phénomènes écologiques, géomorphologiques ou géologiques d'intérêt** sont à signaler sur le site. Les **milieux humides** sont rares sur le territoire à l'étude. On en a observé quatre ayant une certaine importance ou superficie. Le premier se trouve au centre-ouest de la propriété du Ministère des Transports; il s'agit d'une frênaie à frêne noir (*Fraxinus nigra*), érable argenté (*Acer saccharinum*), frêne blanc (*Fraxinus americana*), orme d'Amérique (*Ulmus americana*), frêne rouge (*Fraxinus pennsylvanica*) et caryer ovale (*Carya ovata*); sa superficie est d'au moins 50 x 30 m. Le deuxième est situé dans le secteur ouest de la propriété Coronet Dev. Inc.; il s'agit d'une peupleraie à peuplier deltoïde (*Populus deltoides*), frênes (*Fraxinus* spp.), cornouiller stolonifère (*Cornus stolonifera*) et orme d'Amérique, le tout sur environ 50 x 20 m. Le troisième est un étang artificiel mesurant 15 x 10 m, au centre de la propriété de Michel Bolduc. Le quatrième consiste en des baissières ou petites dépressions dispersées dans l'arbustaie arborée du coin nord-ouest de la propriété du ministère des Transports; l'espèce dominante y est le frêne rouge.

Un **esker**, relativement mince et peu élevé, sur lequel se trouve un sentier de raquette, traverse les propriétés de Louise Morand et Réal Bourdon.

Des **affleurements calcaires** avec des sols très minces ou nuls sont à l'origine des clairières plus ou moins grandes des propriétés de Michel Bolduc (au nord-ouest) et du Ministère des Transports (coin au centre-ouest); ces clairières sont surtout arbustives puisque les arbres ont de la difficulté à s'implanter sur des sols très minces. Ce type d'habitat est relativement rare au Québec.

QUALIFICATION DES GROUPEMENTS VÉGÉTAUX

Les inventaires des 16 et 17 juin et des 11 et 12 août 2008 donnent un aperçu préliminaire de la qualité respective des principaux groupements végétaux. Voici donc un classement qualificatif sur ce sujet, avec la présentation des quatre groupements végétaux les plus intéressants, en se basant sur les plantes rares observées.

Pour produire cette qualification, je me suis basé sur les critères suivants:

- les plantes rares qui ont le rang de priorité pour la conservation le plus haut (S1), notamment par la présence de l'aubépine ergot-de-coq, dont la répartition est limitée au Québec à la région de Châteauguay-Léry-Beauharnois (Labrecque et Lavoie, 2002)
- les espèces de plantes rares présentant les plus grands nombres d'individus
- les groupements végétaux abritant le plus grand nombre d'espèces rares
- les groupements végétaux présentant une bonne diversité floristique estimée en nombre d'espèces
- les groupements végétaux les plus intègres et les moins perturbés ou dégradés par des plantes introduites envahissantes.

1. la grande friche de l'est

Ce groupement de milieu ouvert occupe les secteurs orientaux

On y a observé:

- environ 150 individus de l'aubépine ergot-de-coq, un espèce très rare au Québec et cotée S1
- au moins 15 individus de l'aubépine suborbiculaire, un espèce cotée S1S2
- la plus grande concentration sur le site à l'étude de noyers cendrés, probablement une centaine d'individus
- la présence de 4 espèces de plantes rares; aux trois déjà nommées s'ajoute le caryer ovale
- ce secteur abrite probablement la flore la plus diversifiée en espèces du territoire à l'étude.

– **la clairière du centre-ouest de la propriété** [REDACTED]

Cet habitat est situé dans le coin de forme triangulaire, [REDACTED] Il s'agit d'une arbustaie arborée semi ouverte à ouverte.

On y a observé:

- 30 individus environ de l'aubépine ergot-de-coq, une espèce cotée S1
- 20 individus de caryer ovale, 4 de noyer cendré et une dizaine d'hackélie de Virginie, une plante d'intérêt
- un habitat relativement rare au Québec, soit un milieu semi ouvert à ouvert sur sols très minces sur roc calcaire
- une flore diversifiée
- des milieux humides dispersés un peu partout et formant une sorte de mosaïque où milieux humides et milieux terrestres alternent.

3. la clairière au nord-ouest de [REDACTED]

Cette grande arbustaie dense est traversée par des sentiers. Malheureusement, sa qualité est affaiblie par l'envahissement d'arbustes introduits, comme le nerprun cathartique et le chèvrefeuille de Tartarie.

On y a observé:

- 20 individus environ de l'aubépine ergot-de-coq, une espèce cotée S1
- la présence de l'aigremoine pubescente, une plante très rare (S1) au Québec et limitée à la région de Montréal
- la présence du caryer ovale
- des sols minces sur roc calcaire avec quelques affleurements
- une flore moyennement diversifiée.

le coteau calcaire au sud de [REDACTED]

Cet habitat est localisé [REDACTED]. Il est très rocheux et pierreux, calcaire, forme un petit coteau et est couvert par une érablière (70 ans) à érable à sucre, tilleul d'Amérique, ostryer de Virginie et caryer cordiforme.

On y a observé:

- 1 individu de l'aubépine ergot-de-coq, une espèce cotée S1
- le seul site où il y a de l'érable noir et du micocoulier occidental
- la présence de 5 espèces de plantes rares, toutes arborescentes: les trois espèces déjà citées et aussi le caryer ovale et le noyer cendré
- une flore diversifiée avec notamment des plantes d'intérêt telles que la cardamine carcajou, le trille blanc et le carex de Hitchcock, qui a déjà été considéré susceptible d'être désigné.

RECOMMANDATIONS

- l'ordre de priorité du classement de qualification des sites n'est pas absolu et est laissé au libre choix des décideurs
- le boisé de Châteauguay, avec ses **12 espèces de plantes rares et en situation précaire**, dont **2 espèces très rares (S1)** et 7 espèces d'arbres ou d'arbustes, est ainsi un site très riche en biodiversité floristique de la grande région de Montréal et même du Québec
- la **fréquence de l'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli*)**, une espèce limitée au Québec à la région de Châteauguay, Léry, Kahnawake et Maple-Grove, rend la conservation de cette espèce prioritaire et d'une importance nationale
- le boisé de Châteauguay et plus particulièrement les arbustales des clairières, [REDACTED] sont envahis par le chèvrefeuille de Tartarie, un arbuste exotique (*Lonicera cf. tatarica*); si ces sites sont voués à la conservation, il est recommandé de limiter l'expansion de cette espèce par des coupes selectives. La même recommandation s'applique au nerprun cathartique (*Rhamnus cathartica*) dans les arbustales
- le boisé de Châteauguay-Léry étant l'un des 31 boisés d'intérêt métropolitain du projet de règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal, sa préservation par des mesures de protection est recommandée.

RÉFÉRENCES

Farrar, J. L. 1995. Les arbres du Canada. Fides et le Service canadien des forêts, Saint-Laurent et Ottawa. 502 pages.

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). 2008. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. 3e édition. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 180 pages.

Gouvernement du Québec. 2005. Plan gouvernemental sur la diversité biologique: le ministre Mulcair annonce la désignation de 25 espèces floristiques menacées ou vulnérables et de 30 de leurs habitats. Communiqué de presse du 17 août 2005. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec. 5 pages.

Labrecque, J. et G. Lavoie. 2002. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, Québec. 200 pages.

Lavoie, G. 1992. Plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. Direction de la conservation et du patrimoine écologique, ministère de l'Environnement du Québec, Québec. 180 pages.

Annexe 2. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées du centre écologique Fernand-Seguin

**INVENTAIRE DES PLANTES MENACÉES OU VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES
D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES DU CENTRE ÉCOLOGIQUE FERNAND-SEGUIN
ET DES TERRAINS ADJACENTS APPARTENANT À LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY¹**

par André Sabourin, consultant en botanique

Rapport préparé pour Héritage Saint-Bernard

Juillet 2009

¹ Certaines parties du rapport ont été masquées afin de protéger les espèces vulnérables.

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

Le Centre écologique Fernand-Seguin est situé à l'ouest de la ville de Châteauguay (MRC Roussillon), au sud de la route 132 (boulevard René-Lévesque), et à l'ouest du boulevard Brisebois. Des terrains appartenant à la ville de Châteauguay, situés à l'ouest du Centre écologique et de plus petite superficie que celui-ci, sont aussi concernés dans le présent rapport (voir la carte).

Le but de l'inventaire était de localiser et caractériser les plantes vasculaires menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées au Québec. Celles-ci devaient faire partie des listes officielles du gouvernement du Québec (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec – CDPNQ, 2008). Elles sont identifiées, dans les résultats, par leurs noms français et latins, et parfois dénombrées avec leur population estimée, de même que leurs aires de localisation et de dispersion. Les habitats et groupements végétaux dans lesquels elles se trouvent sont caractérisés avec les principales espèces de plantes dominantes.

Les positions géographiques précises ont été prises au GPS par Philippe Geoffrion, qui a aussi localisé certaines espèces de plantes rares, qui m'a guidé lors de cet inventaire, et que je remercie chaleureusement. L'inventaire a été réalisé sur le terrain en trois jours, les 11 et 26 juin, et les 15 et 16 juillet 2009 (en avant-midi pour les deux derniers jours). Les noms français des plantes sont surtout tirés de Marie-Victorin (1997) et du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (2008), aussi nommé CDPNQ. Les noms latins ne seront pas répétés, sauf exceptions. De plus, certaines espèces de plantes d'intérêt sont brièvement mentionnés.

Le Centre écologique Fernand-Seguin est surtout couvert de forêts feuillues, notamment par l'érablière à érable à sucre et caryer cordiforme et l'érablière à érable à sucre et tilleul d'Amérique; la région fait d'ailleurs partie du grand domaine de l'érablière à caryer. On y trouve aussi quelques friches arbustives et herbacées. Les terrains de la ville de Châteauguay, à l'ouest du Centre écologique, sont couverts de friches au centre, et de forêts feuillues à l'est et à l'ouest.

RÉSULTATS

Les plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées

Ces espèces de plantes en situation précaire sont tirées du document officiel du Gouvernement du Québec (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec – CDPNQ, 2008). Elles sont présentées par ordre alphabétique de leur nom latin, avec leur nom français, leur statut au Québec et leur rang de priorité pour la conservation (S1, S2, S3), en ordre décroissant de priorité (CDPNQ, 2008), une espèce ayant la cote S1 étant beaucoup plus rare que celle ayant la cote S3.

Quinze espèces de plantes rares et en situation précaire ont été inventoriées en 2009, au Centre écologique Fernand-Seguin et sur les terrains adjacents appartenant à la ville de Châteauguay; toutes sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, sauf l'ail des bois qui est désignée vulnérable (CDPNQ, 2008).

1. l'érable noir (*Acer nigrum*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbre a été localisé en trois colonies ou à trois (3) endroits. Sept individus matures, dispersés sur environ 50 x 30 m, ont été identifiés dans une vieille érablière (120 ans et +) à érable à sucre (*Acer saccharum*), [REDACTED]. Un individu a été observé au bord du [REDACTED]

Huit points de localisation ont été pris par Philippe Geoffrion, sur son GPS (voir la carte).

2. l'ail des bois (*Allium tricoccum*): désigné vulnérable; S3

Cette plante herbacée est dispersée en quelques colonies et est donc occasionnelle sur les sites concernés. L'ail des bois s'y trouve dans [REDACTED]. On a observé des colonies variant de quelques individus à des centaines. Neuf points de localisation ont été pris sur le GPS de Philippe.

3. la cardamine laciniée (*Cardamine concatenata*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S3

Cette plante herbacée de la famille des Brassicacées est une géophyte printanière qui disparaît en juin et qui n'était pas visible lors de mon passage, sauf si on cherchait les rhizomes. Philippe l'avait observé occasionnellement en mai [REDACTED]. Généralement, cette espèce rhizomateuse forme des colonies denses de centaines ou milliers de tiges. Dix-huit points de localisation ont été pris par Philippe, sur son GPS.

4. le carex porte-tête (*Carex cephalophora*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cette plante herbacée de la famille des Cypéracées a été observée à huit (8) endroits [REDACTED] en milieux secs à mésiques. Environ soixante-quinze (75) touffes (individus), dispersées occasionnellement dans le Centre écologique, ont été localisées; les colonies varient entre une et vingt-cinq touffes. Neuf points de localisation ont été pris sur son GPS, par Philippe.

5. le carex faux-rubanier (*Carex sparganioides*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Cette autre carex est aussi occasionnel mais un peu plus fréquent que le précédent. Il a été trouvé en onze (11) colonies, le plus souvent [REDACTED]. Environ cent trente (130) touffes (individus) ont été localisées, ce qui constitue un nombre relativement imposant. Les colonies comptent entre une et soixante touffes. Onze points de localisation ont été pris par Philippe, sur son GPS.

6. le carex de Swan (*Carex swanii*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

Ce carex est une belle découverte et une nouveauté pour la région du Sud-Ouest (Suroît) de la Montérégie, puisque les occurrences les plus rapprochées se trouvent au parc du Mont-Saint-Bruno et près de la baie Missisquoi (CDPNQ, 2008). Vingt-six (26) touffes ont été localisées en deux colonies. La première, avec vingt individus dispersés sur 7 x 1 m, [REDACTED]

La seconde colonie se trouve [REDACTED]; les six (6) individus (touffes) y sont dispersés sur 1 x 1

m.

Deux points de localisation ont été pris par Philippe, sur son GPS.

7. le caryer ovale (*Carya ovata* var. *ovata*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbre de la famille des Juglandacées est fréquent, surtout en milieu boisé et au Centre écologique. Il est même parfois dominant ou co-dominant avec d'autres essences forestières arborescentes, dans l'érablière à caryer (voir la carte).

Soixante-six points de localisation ont été pris par Philippe, sur son GPS, ce qui fait de cette espèce une plante notable et typique sur les sites concernés.

8. le micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbre de la famille des Cannabacées est rare sur le territoire à l'étude. Une seule colonie de sept individus a été observée [REDACTED]

Un point de localisation a été enregistré par Philippe, sur son GPS.

9. l'aubépine dilatée (*Crataegus coccinioides*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1

Cet arbuste ou petit arbre de la famille des Rosacées se trouve dans les friches arbustives arborées basses. Il est très rare sur le territoire en cause puisque seulement deux (2) individus ont été localisés; [REDACTED]

Deux points de localisation ont été enregistrés par Philippe, sur son GPS.

10. l'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli* var. *crus-galli*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1

Cet arbuste ou petit arbre occupe des friches et clairières du site. Il recherche les terrains calcaires ouverts, à substrat rocheux peu profonds ou affleurant. Il s'agit en quelque sorte de l'espèce rare emblématique de la région de Châteauguay-Léry-Kahnawake, puisqu'il y est fréquent tout en étant très rare au Québec. On l'a trouvé [REDACTED], c'est-à-dire au moins une soixantaine (60 et +) d'individus.

Cinquante-trois points de localisation ont été positionnés au GPS, par Philippe. La fréquence de cette espèce à Châteauguay et le fait qu'elle soit très rare au Québec, avec trois occurrences connues seulement et limitées à cette même région (CDPNQ, 2008), font de l'aubépine ergot-de-coq l'espèce la plus importante des sites à l'étude.

11. L'aubépine suborbiculaire (*Crataegus suborbiculata*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1S2

Cet arbuste ou petit arbre recherche les mêmes habitats ouverts, rocheux, calcaires et en friches que les deux autres aubépines rares. Il est occasionnel et a été noté en une vingtaine d'endroits [REDACTED]. Des dizaines d'individus ont ainsi été localisés, mais très rarement en groupes dépassant cinq individus. Vingt-et-un points de localisation ont été pris au GPS, par Philippe.

12. la dryoptère de Clinton (*Dryopteris clintoniana*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2.

Cette fougère est très rare sur le territoire concerné. Une seule colonie a été localisée [REDACTED]. Cinq touffes (individus) ont été observées sur environ 50 x 5 m, [REDACTED]

[REDACTED] ce faible décompte d'individus est typique des populations de cette espèce. Deux points de localisation ont été enregistrés par Philippe.

13. la goodyérie pubescente (*Goodyera pubescens*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2

Cette orchidée a été transplantée au Centre écologique à partir de spécimens se trouvant sur le tracé de la future autoroute 30. Cette population d'une dizaine d'individus n'est pas originaire de Châteauguay puisqu'elle n'apparaît pas sur la carte de répartition de l'espèce du CDPNQ (2008), pour cette région. Toutefois, on l'y a transplantée sur un site favorable, [REDACTED]

Un point de localisation a été positionné au GPS, par Philippe.

14. le noyer cendré (*Juglans cinerea*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3

Cet arbre est fréquent à commun sur tout le territoire à l'étude, que ce soit en milieu ouvert ou boisé. En forêt, il occupe [REDACTED]

De façon générale, l'état de santé des individus observés est bon à très bon, malgré que l'espèce soit menacée par une maladie mortelle causée par un champignon formant un chancre, le *Sirococcus clavignenti-juglandacearum* (Farrar, 1995); le noyer cendré est en déclin rapide au Québec, à cause de cette maladie.

Cent quarante-trois points de localisation ont été pris par Philippe sur son GPS, ce qui signifie que l'espèce est parfois dominante sur ces deux sites.

15. le chêne bicolore (*Quercus bicolor*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable;
S2

Cet arbre de la famille des Fagacées est la seconde espèce transplantée au Centre écologique, à partir d'individus provenant du tracé de la future autoroute 30. Une dizaine de jeunes chênes bicolores y ont été implantés [REDACTED]

[REDACTED]: Cet habitat est un peu sec et ombragé pour cet espèce hygrophile et héliophile tolérante (CDPNQ, 2008).

Un point de localisation a été enregistré sur le GPS de Philippe.

Autres plantes d'intérêt

Une espèce de plante d'intérêt, qui a déjà été considérée rare et en situation précaire au Québec, a aussi été observée dans le Centre écologique Fernand-Seguin, en 2009.

16. le carex de Hitchcock (*Carex hitchcockiana*): ce carex se trouvait sur la liste des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables de 2002 (Labrecque et Lavoie, 2002); cependant, il ne figure plus sur la liste de 2008 (CDPNQ, 2008). Treize touffes (individus) ont été localisées [REDACTED]

Huit autres plantes herbacées d'intérêt ont été observées, mais non localisées précisément sur le site à l'étude. Ce sont des espèces qui ne sont pas rares au Québec mais qui sont sujettes à une certaine cueillette dans le but d'en faire le commerce. Ainsi, en 2005 (Gouvernement du Québec, 2005), elles ont été désignées vulnérables à la cueillette commerciale. Ce sont:

- 17. l'adiante du Canada (*Adiantum pedatum*): cette fougère, ornementale et médicinale, est occasionnelle dans les érablières à caryers; elle a été pointée en 14 endroits par Philippe
- 18. l'asaret gingembre (*Asarum canadense*): son rhizome contient une huile essentielle et possède des vertus médicinales en infusion; une petite colonie a été trouvée [REDACTED]; il a donc été enregistré une seule fois
- 19. la cardamine carcajou (*Cardamine diphylla*): recherchée pour ses rhizomes au goût piquant; elle est fréquente dans le même type d'habitat puisqu'elle a été observée en 36 points notés
- 20. la cardamine géante (*Cardamine maxima*): cette autre cardamine, qui pourrait être recherchée pour ces rhizomes pouvant servir de condiment, a été localisée en 9 colonies
- 21. la matteuccie fougère-à-l'autruche (*Matteuccia struthiopteris*): les jeunes pousses (têtes-de-violon) de cette fougère sont consommées par les humains au printemps; elle est occasionnelle dans les milieux humides, avec 17 colonies observées
- 22. la sanguinaire du Canada (*Sanguinaria canadensis*): ce sont les rhizomes qui sont cueillis parfois, pour leurs valeurs médicinales; elle est occasionnelle dans les érablières à caryer, avec 18 points enregistrés
- 23. le trille blanc (*Trillium grandiflorum*): on le vend parfois pour la qualité ornementale de sa fleur; il est fréquent à abondant dans le même habitat; 67 points ont été notés
- 24. l'uvulaire grande-fleur (*Uvularia grandiflora*): également de valeur ornementale, cette plante est rare dans le même habitat, avec 4 endroits pointés.

QUALIFICATION ET RECOMMANDATIONS

Qualification

Avec les **quinze (15) espèces de plantes vasculaires rares** et en situation précaire au Québec, et les neuf (9) autres espèces de plantes d'intérêt, il est évident que le Centre écologique Fernand-Seguin et les terrains adjacents appartenant à la ville de Châteauguay, sont de **qualité très élevée**.

En vingt ans de pratique professionnelle de la botanique de terrain, j'ai rarement inventorié des territoires aussi riches en plantes rares ou d'intérêt, sur des superficies comparables. Ce sont donc des forêts ou écosystèmes de type Refuge d'espèces en difficulté.

De plus, on y a observé des espèces de **plantes très rares** au Québec, c'est-à-dire ayant des rangs de priorité pour la conservation de S1; il s'agit des trois espèces d'aubépines (*Crataegus coccinioides*, *Crataegus crus-galli* var. *crus-galli*, *Crataegus suborbiculata*). La seconde espèce est d'ailleurs limitée au Québec à la région de Châteauguay, où elle est fréquente tout comme sur les deux sites qui sont concernés ici.

Ces trois espèces très rares et les douze autres espèces rares se trouvent autant sur les terrains du Centre écologique que sur ceux de la ville, à l'ouest du Centre écologique.

Finalement, deux espèces d'arbres, le caryer ovale (*Carya ovata* var. *ovata*) et le noyer cendré (*Juglans cinerea*) sont fréquentes sur ces deux sites et y sont parfois dominants ou co-dominants, comme c'est le cas aussi de l'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli* var. *crus-galli*). Ceci fait de ces groupements végétaux des **écosystèmes forestiers exceptionnels**, de type Forêt rare.

Recommandations

Étant donné la grande diversité floristique du Centre écologique Fernand-Seguin et des terrains adjacents de la ville de Châteauguay, que ce soit pour les différents types de groupements végétaux que pour les plantes rares ou d'intérêt pour le Québec, voici mes recommandations.

- que les deux sites concernés devraient devenir des aires protégées officiellement par le gouvernement du Québec et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- le statut proposé comme aires protégées pourrait être: un ou des Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) de type Forêt rare ou Forêt refuge, ou les deux à la fois; ou une Réserve de biodiversité; ou une Réserve naturelle reconnue
- les deux sites devraient être désignés comme étant des zones de conservation protégées (ou l'équivalent) par la ville de Châteauguay
- les deux sites devraient continuer à demeurer ouverts au public, mais sans ajouts de nouveaux sentiers ou de grandes infrastructures autres que ceux ou celles déjà existantes, qui pourraient cependant être modernisées
- la gérance, l'entretien et la surveillance des sites concernés devraient continuer à être confiés à Héritage Saint-Bernard, dont la qualité de travail est remarquable
- pour la protection des plantes rares ou d'intérêt mentionnées dans ce rapport, ce dernier ne devrait pas être diffusé au grand public, à moins que les espèces ne soient que numérotées.

RÉFÉRENCES

Farrar, J. L. 1995. Les arbres du Canada. Fides et le Service canadien des forêts, Saint-Laurent et Ottawa. 502 pages.

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec – CDPNQ. 2008. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. 3e édition. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 180 pages.

Gouvernement du Québec. 2005. Plan gouvernemental sur la diversité biologique: le ministre Mulcair annonce la désignation de 25 espèces floristiques menacées ou vulnérables et de 30 de leurs habitats. Communiqué de presse du 17 août 2005. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec. 5 pages.

10

Labrecque, J. et G. Lavoie. 2002. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, Québec. 200 pages.

Marie-Victorin, F. 1997. Flore laurentienne. Troisième édition mise à jour et annotée par L. Brouillet, S. G. Hay, I. Goulet, M. Blondeau, J. Cayouette et J. Labrecque. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal. 1093 pages.

Annexe 3. Inventaire de l'avifaune du Club des ornithologues

Inventaire de l'avifaune

Ceinture verte Châteauguay-Léry



[Club des ornithologues de
Châteauguay]

Juillet 2009

Table des matières

Introduction et objectifs.....	3
Méthodologie	4
Ceinture verte Châteauguay-Léry.....	6
Description des zones inventoriées.....	7
Zone A.....	7
Zone B.....	7
Zone C.....	7
Zone D.....	7
Limites du territoire étudié	8
Description des codes de nidifications utilisés pour la classification des oiseaux nicheurs	9
Résultats	10
Zone A.....	13
Zone B.....	16
Zone C.....	18
Zone D.....	20
Remerciements.....	22

Introduction et objectifs

Le Club des ornithologues de Châteauguay (COC) est un organisme à but non lucratif fondé en 1992. Le COC est membre du Regroupement Québec-Oiseaux (RQO) et il est également reconnu par le service des Loisirs de la Ville de Châteauguay. Le COC compte 35 membres dont 18 familles et 17 membres individuels. Dans le cadre de ses activités régulières, le COC participe au programme d'inventaire des oiseaux menacés du Québec, collabore aux projets de la corporation Héritage Saint-Bernard, organise de nombreuses excursions d'observations, reçoit des conférenciers et publie un journal.

Les objectifs du COC sont :

- Promouvoir le loisir ornithologique;
- Prôner le respect de l'environnement faunique;
- Contribuer à la protection des oiseaux et de leur habitat;
- Sensibiliser la population à l'avifaune.

C'est en répondant à l'invitation du comité de citoyens S.O.S. centre écologique Fernand-Seguin que le conseil d'administration du COC a décidé de réaliser un inventaire aviaire dans les boisés non protégés de la Ceinture verte de Châteauguay-Léry (voir carte ci-dessous). L'objectif de cet inventaire est de connaître les espèces d'oiseaux qui utilisent ce territoire pour s'alimenter, se reposer et pour y nicher. C'est avec beaucoup de fierté que le conseil d'administration présente le rapport de cet inventaire, qui d'ailleurs, s'est avéré le plus grand projet du COC depuis sa fondation.

Méthodologie

Les données contenues dans ce rapport ont été récoltées, entre septembre 2008 et la mi-juin 2009, par des membres du Club des ornithologues de Châteauguay ainsi que par quelques invités.

L'inventaire s'est effectué sur l'ensemble du territoire boisé non-protégé de la Ceinture verte. Le refuge faunique Marguerite-D'Youville, les terrains protégés du territoire du ruisseau Saint-Jean et le Centre écologique Fernand-Seguin¹ ont été exclus de cet inventaire.

Les participants à l'inventaire ont visité l'ensemble du territoire à de nombreuses reprises et ils y ont noté toutes les espèces d'oiseaux vues ou entendues, leur nombre, ainsi que tout comportement permettant de déterminer la possibilité, la probabilité ou la confirmation (voir les indicateurs du tableau ci-dessous) qu'une espèce est nicheuse sur le territoire étudié. Ainsi, lors de chaque visite, un feuillet d'observations quotidiennes² a été rempli. Nous avons préalablement vérifié dans l'Atlas des oiseaux nicheurs (1996), la période de nidification de chacun des oiseaux potentiellement présents sur le territoire d'étude. Lorsqu'une espèce est présente sur le terrain pendant sa période de nidification, plusieurs comportements (voir section Description des codes de nidifications utilisés pour la classification des oiseaux nicheurs) permettent de déterminer si l'oiseau utilise cet habitat potentiel pour nicher.

Pendant la période de nidification, les comportements ont été identifiés, notés et classés selon trois degrés (nidification possible, nidification probable et nidification confirmée). Toutes les observations ont été soumises électroniquement³ à la base de données ornithologiques ÉPOQ⁴ (Étude des populations d'oiseaux du Québec) géré par le RQO. La compilation finale des données a été réalisée à l'aide du logiciel SGDO 5.0 qui permet au COC de compiler les feuillets soumis à ÉPOQ. Au total, 302,5 heures d'observation ont été compilées et 137 feuillets d'observations quotidiennes ont été complétés dans le cadre de cet inventaire.

En plus des oiseaux nicheurs, nous avons noté toutes les autres espèces d'oiseaux observés au cours de l'inventaire. De nombreuses espèces utilisent le territoire à l'étude à d'autres fins que la nidification. Certains oiseaux y chassent, s'y nourrissent, s'y reposent, y passent quelques temps ou y font une halte pendant leurs migrations tandis que d'autres survolent simplement le territoire durant leurs déplacements quotidiens.

¹Le Club des ornithologues de Châteauguay croyait que le centre écologique Fernand-Seguin était un site protégé.

² <http://quebecoiseaux.org/files/feuille.pdf>

³ <http://www.oiseauxqc.org/feuille.jsp>

⁴ Les données contenu dans ÉPOQ peuvent être consulté moyennant des frais en communiquant avec le coordonnateur d'ÉPOQ à l'adresse suivante : epoq@quebecoiseaux.org

Il existe certaines observations historiques sur le site à l'étude, mais les résultats présentés dans le présent rapport contiennent seulement les observations obtenues dans le cadre de l'inventaire du COC.

Les résultats présentés ici ne sont pas exhaustifs. Il est fort probable que le nombre d'oiseaux présents dans les zones à l'étude soit beaucoup plus grand ainsi que le nombre d'espèces nicheuses. Plusieurs oiseaux utilisent, lorsqu'il y en a, les corridors forestiers qui longent les cours d'eau pour se déplacer d'une aire d'alimentation à un espace de repos, à un site de nidification, ou encore, lors de leurs migrations saisonnières. Ces faits sont attestés par le nombre d'espèces d'oiseaux inventoriées à ce jour au refuge faunique Marguerite-D'Youville (territoire dans le nord de la Ceinture verte), soit 214. D'ailleurs, chaque année, de nouvelles espèces s'ajoutent au répertoire des oiseaux identifiés au refuge faunique Marguerite-D'Youville.

Ceinture verte Châteauguay-Léry

(Incluant les terrains protégés)



Description des zones inventoriées

Le territoire à l'étude a été divisé en 4 zones (A, B, C, D). Les zones ont été divisées selon les routes qui traversent la ceinture verte. Les limites municipales n'ont pas été considérées car elles sont impossibles à localiser en forêt et que les frontières administratives n'ont aucun impact sur les déplacements et la nidification des oiseaux.

Zone A

La zone A est contiguë au centre écologique Fernand-Seguin. Cette zone, qui encercle le terrain de golf Bellevue, est limitée à l'est par le boulevard René-Lévesque, au sud par le nouveau tracé de l'autoroute 30 et par le boulevard de Léry (route 132). On retrouve sur ce territoire une multitude d'habitats intéressants pour les oiseaux tels que des prucheraies, des érablières, quelques petits milieux humides ainsi que de nombreuses friches à arbustes. Il y a un grand réseau de sentiers dans ce secteur ce qui facilite beaucoup l'inventaire.

Zone B

Cette zone, la plus restreinte, est délimitée par les boulevards René-Lévesque et Brisebois, l'avenue Bourdon et un quartier résidentiel situé au sud de la rue Principale. Environ la moitié de cette zone est occupée par une érablière mature, l'autre moitié est caractérisée par une friche à arbustes où une grande diversité d'espèces floristiques prospère. Cette zone est entièrement située à l'intérieur de la municipalité de Châteauguay.

Zone C

Il y a dans cette zone, un très grand réseau de sentiers qui permet de parcourir facilement les divers habitats qu'on y retrouve. Ce territoire est composé de nombreuses friches à arbustes, d'une vieille érablière ainsi que de milieux plus humides qui sont périodiquement inondables. Une cédrière est également présente dans ce secteur. Cette zone est bordée au sud par le boulevard René-Lévesque, à l'ouest par le chemin Saint-Bernard, au nord par le territoire du ruisseau Saint-Jean et à l'est par des quartiers résidentiels. Cette zone étant limitrophe au territoire du ruisseau Saint-Jean, on peut y retrouver des espèces aquatiques.

Zone D

La zone D est composée de tous les secteurs n'appartenant pas à la Fondation de la faune du Québec (FFQ), situés entre le lac St-Louis et le chemin Saint-Bernard. Cette zone diffère beaucoup des autres; elle est principalement composée de marais et de forêts humides. À court terme, ce secteur est le moins menacé puisque les milieux humides sont mieux protégés au niveau de la loi et que cette zone est déjà morcelée par des terrains protégés appartenant à la FFQ et gérés par Héritage Saint-Bernard.

Limites du territoire étudié



Description des codes de nidifications utilisés pour la classification des oiseaux nicheurs

Nicheur possible

H Présence d'un oiseau adulte dans son habitat en période de nidification

Nicheur probable

P Couple présent dans son habitat en période de nidification

T Comportement territorial (chant et querelle avec un voisin)

C Comportement nuptial : parade, copulation ou échange de nourriture entre adultes

V Visite par un oiseau adulte d'un site de nidification probable. À ne pas confondre avec un site de repos

A Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours

N Forage d'une cavité par des pics

Nicheur confirmé

CN Construction d'un nid ou transport de matériel (exception faites des pics)

NU Nid vide ayant été utilisé ou coquille d'œuf de la présente saison

AT Adulte transportant de la nourriture (pour des jeunes) durant sa période de nidification

PH Preuve physiologique (i.e. plaque incubatrice très vascularisée ou œuf présent dans l'oviducte) observé sur un oiseau en main

DD Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention

NO Oiseau gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité)

FE Adulte transportant un sac fécal

JE Jeune en duvet ou jeune venant de quitter le nid, incapable de soutenir le vol sur de longues distances

NJ Nid contenant des œufs ou des jeunes

Résultats

L'inventaire de l'avifaune nous a permis d'observer 126 espèces d'oiseaux dont 72 oiseaux nicheurs.

Résultats combinés des quatre zones à l'étude

Nombre d'oiseaux observés : 125

Nombre d'oiseaux nicheurs : 71

Nombre d'heures d'inventaire : 302,5h

Nombre de feuillets ÉPOQ : 137

Résultats combinés des 4 zones à l'étude				
Oiseaux nicheurs				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Bernache du Canada		X		P
Canard branchu		X		P, V
Canard noir	X			H
Canard colvert		X		P
Gélinotte huppée	X			H
Dindon sauvage		X		P, H
Grèbe à bec bigarré	X			H
Butor d'Amérique	X			H
Bihoreau gris	X			H
Râle de Virginie	X			H
Marouette de Caroline	X			H
Épervier de Cooper	X			H
Pluvier kildir	X			H
Bécassine de Wilson	X			H
Bécasse d'Amérique			X	H, C, NJ
Tourterelle triste	X			H
Petit-duc maculé		X		H, A
Martinet ramoneur	X			H
Colibri à gorge rubis	X			H
Pic maculé			X	V, T, P, H, AT, NO
Pic mineur			X	H, AT, CN, NO
Pic chevelu			X	P, AT, NO
Pic flamboyant			X	H, P, AT
Grand Pic	X			H
Pioui de l'Est		X		H, P, T
Moucherolle des aulnes	X			H
Moucherolle tchébec	X			H
Tyran huppé		X		H, T
Tyran tritri			X	CN, NO
Viréo aux yeux rouges			X	H, AT, CN, NO
Geai bleu			X	H, T, C, CN

Résultats combinés des 4 zones à l'étude

Oiseaux nicheurs (suite)

Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Hirondelle bicolor	X			H
Hirondelle rustique	X			H
Mésange à tête noire			X	H, AT
Mésange bicolor	X			H
Sittelle à poitrine blanche	X			H
Grimpereau brun	X			H
Troglodyte familier	X			H
Troglodyte des marais	X			H
Grive fauve	X			H
Grive solitaire	X			H
Grive des bois	X			H
Merle d'Amérique			X	H, AT, NO, CN, JE
Moqueur chat			X	H, CN, AT
Moqueur roux	X			H
Étourneau sansonnet			X	CN, AT
Jaseur d'Amérique	X			H
Paruline obscure	X			H
Paruline à joue grises	X			H
Paruline à collier	X			H
Paruline jaune			X	H, P, CN, NO, AT
Paruline à flancs marrons	X			H
Paruline à gorge noire	X			H
Paruline à poitrine baie	X			H
Paruline noir et blanc	X			H
Paruline flamboyante			X	H, P, T, CN, AT
Paruline couronnée			X	H, AT
Paruline masquée	X			H
Tangara écarlate			X	NO
Bruant familier	X			H
Bruant chanteur			X	H, AT
Bruant des marais	X			H
Bruant à gorge blanche		X		H, T
Cardinal rouge			X	H, P, AT
Cardinal à poitrine rose			X	H, C, P, NO
Passerin indigo		X		H, T
Carouge à épaulettes			X	H, P, AT
Quiscale bronzé			X	H, CN, AT
Vacher à tête brune	X			H
Oriole de Baltimore			X	H, T, P, CN, NO
Chardonneret jaune		X		H, T

Résultats combinés des 4 zones à l'étude

Autres espèces observées

Oie des neiges	Roitelet à couronne rubis
Sarcelle d'hiver	Roitelet à couronne dorée
Cormoran à aigrettes	Grive à dos olive
Grand Héron	Moqueur polyglotte
Grande Aigrette	Pipit d'Amérique
Héron vert	Jaseur boréal
Urubu à tête rouge	Paruline à ailes dorées
Busard Saint-Martin	Paruline verdâtre
Balbusard pêcheur	Paruline à tête cendrée
Épervier Brun	Paruline à croupion jaune
Buse à épaulettes	Paruline à gorge orangée
Buse à queue rousse	Paruline bleue
Crécerelle d'Amérique	Paruline à couronne rousse
Faucon pèlerin	Paruline rayée
Faucon émerillon	Paruline à calotte noire
Grand-duc d'Amérique	Paruline du Canada
Goéland à bec cerclé	Bruant des champs
Sterne pierregarin	Bruant hudsonien
Pigeon biset	Bruant fauve
Moucherolle des saules	Bruant de Lincoln
Moucherolle phébi	Bruant à couronne blanche
Viréo à tête bleue	Junco ardoisé
Viréo mélodieux	Quiscale rouilleux
Viréo de Philadelphie	Durbec des sapins
Grand Corbeau	Sizerin flammé
Hirondelle noire	Tarin des pins
Sittelle à poitrine rousse	Moineau domestique

Zone A

Nombre d'oiseaux observés : 107

Nombre d'oiseaux nicheurs : 54

Nombre d'heures d'inventaire : 141h.20min.

Nombre de feuillets ÉPOQ : 55

Zone A				
Oiseaux nicheurs				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Canard branchu		X		P
Gélinotte huppée	X			H
Dindon sauvage		X		P, H
Pluvier kildir	X			H
Bécassine de Wilson	X			H
Bécasse d'Amérique			X	NJ
Tourterelle triste	X			H
Petit-duc maculé	X			H
Martinet ramoneur	X			H
Colibri à gorge rubis	X			H
Pic maculé		X		V, T, P, H
Pic mineur			X	H, AT, NO
Pic chevelu				AT, NO
Pic flamboyant		X		H, P
Grand Pic	X			H
Pioui de l'Est	X			H
Moucherolle des aulnes	X			H
Moucherolle tchébec	X			H
Tyran huppé	X			H
Tyran tritri			X	CN,
Viréo aux yeux rouges			X	H, AT, CN, NO
Geai bleu	X			H
Corneille d'Amérique	X			H
Hirondelle bicoloré	X			H
Mésange à tête noire			X	H, AT
Sittelle à poitrine blanche	X			H
Troglodyte familier	X			H
Grive fauve	X			H
Grive des bois	X			H
Merle d'Amérique			X	H, AT, CN
Moqueur chat			X	H, CN
Moqueur roux	X			H
Jaseur d'Amérique	X			H
Paruline obscure	X			H
Paruline à joue grises	X			H
Paruline à collier	X			H

Zone A

Oiseaux nicheurs (suite)

Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Paruline jaune			X	H, P, CN, NO
Paruline à gorge noire	X			H
Paruline à poitrine baie	X			H
Paruline noir et blanc	X			H
Paruline flamboyante		X		H, P
Paruline couronnée			X	H, AT
Paruline masquée	X			H
Tangara écarlate			X	NO
Bruant familier	X			H
Bruant chanteur	X			H
Cardinal rouge	X			H
Cardinal à poitrine rose		X		H, P
Passerin indigo	X			H
Carouge à épaulettes			X	P, AT
Quiscale bronzé			X	H, AT
Vacher à tête brune	X			H
Oriole de Baltimore			X	H, P, CN
Chardonneret jaune	X			H

Zone A	
Autres espèces observées	
Oie des neiges	Grimpereau brun
Bernache du Canada	Roitelet à couronne rubis
Canard colvert	Roitelet à couronne dorée
Cormoran à aigrettes	Grive à dos olive
Grand Héron	Grive solitaire
Grande Aigrette	Étourneau sansonnet
Bihoreau gris	Pipit d'Amérique
Urubu à tête rouge	Jaseur boréal
Busard Saint-Martin	Paruline à ailes dorées
Épervier Brun	Paruline à tête cendrée
Épervier de Cooper	Paruline à croupion jaune
Buse à queue rousse	Paruline à gorge orangée
Faucon pèlerin	Paruline à couronne rousse
Faucon émerillon	Paruline rayée
Grand-duc d'Amérique	Paruline à calotte noire
Goéland à bec cerclé	Paruline du Canada
Sterne pierregarin	Bruant des champs
Moucherolle des saules	Bruant hudsonien
Moucherolle phébi	Bruant fauve
Viréo à tête bleue	Bruant de Lincoln
Viréo mélodieux	Bruant à couronne blanche
Viréo de Philadelphie	Junco ardoisé
Grand Corbeau	Quiscale rouilleux
Hirondelle noire	Durbec des sapins
Hirondelle rustique	Sizerin flammé
Mésange bicolore	Tarin des pins
Sittelle à poitrine rousse	

Zone B

Nombre d'oiseaux observés : 60

Nombre d'oiseaux nicheurs : 35

Nombre d'heures d'inventaire : 29h.10min.

Nombre de feuillets ÉPOQ : 16

Zone B				
Oiseaux nicheurs				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Bécasse d'Amérique		X		C
Tourterelle triste	X			H
Colibri à gorge rubis	X			H
Pic maculé			X	AT, NO
Pic chevelu			X	CN, NO
Pic flamboyant		X		P
Pioui de l'Est	X			H
Moucherolles des aulnes	X			H
Tyran huppé	X			H
Tyran tritri			X	CN, NO
Viréo aux yeux rouges	X			H
Geai bleu			X	H, CN
Corneille d'Amérique	X			H
Hirondelle bicolore	X			H
Mésange à tête noire			X	H, AT
Sittelle à poitrine blanche	X			H
Grive des bois	X			H
Merle d'Amérique			X	H, JE
Moqueur chat			X	H, CN
Jaseur d'Amérique	X			H
Paruline jaune			X	H, AT
Paruline noir et blanc	X			H
Paruline flamboyante	X			H
Paruline couronnée	X			H
Paruline masquée	X			H
Bruant familier	X			H
Bruant chanteur			X	H, AT
Bruant à gorge blanche	X			H
Cardinal rouge			X	H, AT
Cardinal à poitrine rose			X	H, C, NO
Carouge à épaulettes	X			H
Quiscale bronzé	X			H
Vacher à tête brune	X			H
Oriole de Baltimore		X		H, T, P
Chardonneret jaune	X			H

Zone B	
Autres espèces observées	
Oie des neiges	Moucherolle des saules
Bernache du Canada	Roitelet à couronne rubis
Canard colvert	Grive à dos olive
Cormoran à aigrettes	Moqueur polyglotte
Grand Héron	Étourneau sansonnet
Grande Aigrette	Jaseur boréal
Urubu à tête rouge	Paruline verdâtre
Buse à épauettes	Paruline à croupion jaune
Buse à queue rousse	Paruline à gorge noire
Goéland à bec cerclé	Bruant hudsonien
Pic mineur	Junco ardoisé
Sitelle à poitrine rousse	Moineau domestique
Moucherolle phébi	

Zone C

Nombre d'oiseaux observés : 90

Nombre d'oiseaux nicheurs : 53

Nombre d'heures d'inventaire : 117h.

Nombre de feuillets ÉPOQ : 54

Zone C				
Oiseaux nicheurs				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Canard branchu		X		P, V,
Canard colvert		X		P
Épervier de Cooper	X			H
Bécassine de Wilson	X			H
Bécasse d'Amérique	X			H
Tourterelle triste	X			H
Petit-duc maculé		X		A
Martinet ramoneur	X			H
Colibri à gorge rubis	X			H
Pic maculé			X	T, AT
Pic mineur	X			H
Pic chevelu	X			H
Pic flamboyant			X	AT
Grand Pic	X			H
Pioui de l'Est		X		T
Moucherolle des aulnes	X			H
Moucherolle tchébec	X			H
Tyran huppé		X		H, T
Viréo aux yeux rouges	X			H
Geai bleu		X		H, T, C
Corneille d'Amérique			X	AT,
Hirondelle bicolore	X			H
Hirondelle rustique	X			H
Mésange à tête noire			X	H, AT
Mésange bicolore	X			H
Sitelle à poitrine blanche	X			H
Grimpereau brun	X			H
Troglodyte familier	X			H
Grive fauve	X			H
Grive solitaire	X			H
Grive des bois	X			H
Merle d'Amérique			X	H, NO
Moqueur chat			X	H, AT
Étourneau sansonnet			X	CN, AT
Jaseur d'Amérique	X			H

Zone C				
Oiseaux nicheurs (suite)				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Paruline jaune			X	H, AT
Paruline à flancs marrons	X			H
Paruline noir et blanc	X			H
Paruline flamboyante			X	H, P, T, CN, AT
Paruline couronnée	X			H
Paruline masquée	X			H
Bruant familier	X			H
Bruant chanteur			X	H, AT
Bruant des marais	X			H
Bruant à gorge blanche		X		T
Cardinal rouge		X		H, P
Cardinal à poitrine rose			X	H, P, AT
Passerin indigo		X		H, T
Carouge à épaulettes		X		H, P
Quiscale bronzé			X	H, CN, AT
Vacher à tête brune	X			H
Oriole de Baltimore			X	H, P, NO
Chardonneret jaune		X		H, T

Zone C	
Autres espèces observées	
Oie des neiges	Grand Corbeau
Bernache du Canada	Roitelet à couronne dorée
Gélinotte huppée	Roitelet à couronne rubis
Cormoran à aigrettes	Jaseur boréal
Grand Héron	Grive à dos olive
Grande Aigrette	Paruline à croupion jaune
Héron vert	Paruline à gorge noire
Bihoreau gris	Paruline rayée
Urubu à tête rouge	Paruline à joues grises
Balbusard pêcheur	Paruline à collier
Busard Saint-Martin	Paruline à tête cendrée
Buse à épaulettes	Paruline bleue
Buse à queue rousse	Tangara écarlate
Crécerelle d'Amérique	Bruant fauve
Faucon émerillon	Bruant à couronne blanche
Goéland à bec cerclé	Junco ardoisé
Pigeon biset	Quiscale rouilleux
Moucherolle des saules	Moineau domestique
Viréo à tête bleue	

Zone D

Nombre d'oiseaux observés : 47

Nombre d'oiseaux nicheurs : 33

Nombre d'heures d'inventaire : 15h

Nombre de feuillets ÉPOQ : 12

Zone D				
Oiseaux nicheurs				
Espèces	Statut			Code
	Nicheur possible	Nicheur probable	Nicheur confirmé	
Bernache du Canada		X		P
Canard branchu		X		V
Canard noir	X			H
Canard colvert		X		P
Grèbe à bec bigarré	X			H
Butor d'Amérique	X			H
Bihoreau gris	X			H
Râle de Virginie	X			H
Marouette de Caroline	X			H
Bécassine de Wilson	X			H
Tourterelle triste	X			H
Colibri à gorge rubis	X			H
Pic maculé	X			H
Pic mineur	X			H
Pic chevelu		X		P
Pic flamboyant	X			H
Pioui de l'Est		X		P
Viréo aux yeux rouges	X			H
Geai bleu	X			H
Corneille d'Amérique			X	CN
Mésange à tête noire			X	AT
Sittelle à poitrine blanche	X			H
Troglodyte des marais	X			H
Merle d'Amérique			X	AT
Jaseur d'Amérique	X			H
Paruline masquée	X			H
Bruant chanteur	X			H
Bruant des marais	X			H
Cardinal rouge	X			H
Carouge à épaulettes	X			H
Quiscale bronzé	X			H
Vacher à tête brune	X			H
Oriole de Baltimore			X	CN

Zone D	
Autres espèces observées	
Sarcelle d'hiver	Pigeon biset
Cormoran à aigrettes	Grand Corbeau
Grand Héron	Hirondelle bicolore
Grande Aigrette	Roitelet à couronne rubis
Urubu à tête rouge	Moqueur chat
Busard Saint-Martin	Paruline jaune
Goéland à bec cerclé	Chardonneret jaune

Remerciements

Cet inventaire a requis beaucoup de planification, de préparation et de compilation en plus des 302,5 heures d'observation sur le terrain. Le conseil d'administration du COC tient à remercier tous les bénévoles qui y ont participé. De plus, sans la participation, la disponibilité, l'implication et la générosité des personnes suivantes : Monique Groulx, Robert Saint-Denis, Marc-Philippe Christophe, Isabelle Bourget et Dominic Gendron, un tel projet n'aurait pas pu être complété aussi efficacement.

Pour des informations sur cet inventaire :

Club des ornithologues de Châteauguay
A/s Dominic Gendron, Vice-président
15 boulevard Maple,
Châteauguay, Québec, J6J 3P7
gendrondominic@hotmail.com

Juillet 2009

www.heritagestbernard.qc.ca
Plaidoyer pour une mise en valeur
du patrimoine naturel de Châteauguay



Août 2009